

2025

Révisions apportées
en janvier 2026



MEDOC ATLANTIQUE
Communauté de Communes
De l'estuaire à l'océan !



BILAN DU PLAN D'ACTIONS 2023- 2025 DE LA STRATÉGIE LOCALE N°2 DE GESTION DE LA BANDE CÔTIÈRE DE LACANAU

RAPPORT



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



SOMMAIRE

1. Propos liminaires	p. 4
1.1 Brève chronologie de la stratégie locale de gestion du trait de côte de Lacanau	p. 4
1.2 Le bilan 2016-2022 : retour sur les actions réalisées, enseignements et perspectives	p. 5
1.3 Le bilan 2023-2025 : méthode et objectifs	p. 9
2. Animation et pilotage	p. 10
2.1 Une animation en co-maîtrise d'ouvrage	p. 11
2.2 Modalités de gouvernance et de mobilisation partenariale	p. 13
2.3 Perception de la gouvernance et de l'animation de la stratégie par les partenaires	p. 14
2.4 Forces et faiblesses de l'axe 8 - animation, suivi, pilotage	p. 15
3. Bilan technico-qualitatif des actions (axes 1 à 7)	p. 16
3.1 Philosophie d'intervention de la stratégie	p. 17
3.2 Bilan axe par axe	p. 19
3.3 Synthèse transversale des actions	p. 45
3.4 Perceptions et retours des partenaires	p. 46
4. Bilan financier	p. 48
4.1 Bilan financier du plan d'actions intercommunal	p. 49
4.2 Bilan financier du plan d'actions communal	p. 56
5. Perspectives et enseignement transversaux pour la poursuite de la stratégie	p. 62

01

Propos liminaires

- 1.1 Brève chronologie de la stratégie locale de gestion du trait de côte de Lacanau** p. 4
- 1.2 Le bilan 2016-2022 : retour sur les actions réalisées, enseignements et perspectives** p. 5
- 1.3 Le bilan 2023-2025 : méthode et objectifs** p. 9

1.1 | Brève chronologie de la stratégie locale de gestion du trait de côte de Lacanau

La commune de Lacanau, station balnéaire renommée de la côte aquitaine, est confrontée au phénomène d'érosion côtière, menaçant son front de mer urbanisé et ses infrastructures touristiques. Le recul du trait de côte, estimé à 1 à 2 mètres par an en moyenne, expose directement les biens et les personnes. Face à cette situation, **Lacanau a été pionnière en adoptant dès 2016 une stratégie locale de gestion de la bande côtière (SLGBC) pour la période 2016-2022, renouvelée pour la période 2023-2030 avec un plan d'actions d'un montant de 39,9 M€.**

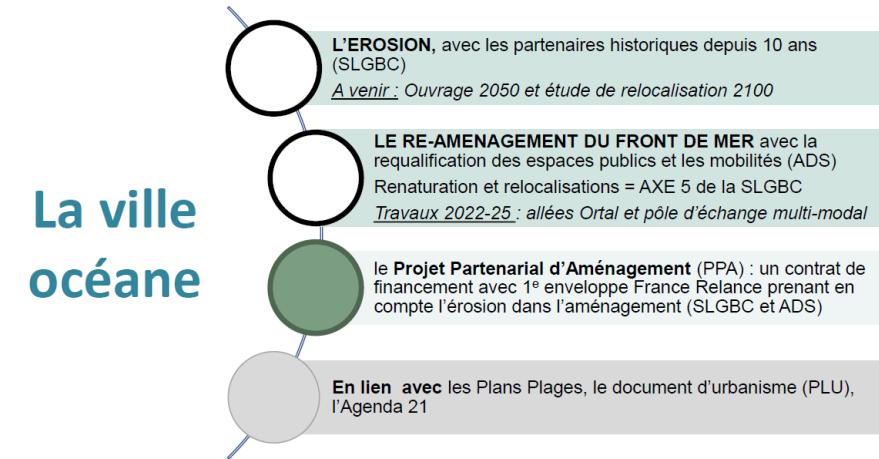
La SLGBC 1^{ère} génération (2016-2022) reposait sur 4 principes :

1. « Agir aujourd'hui » avec la mise en œuvre d'actions de connaissance et de communication à très court terme, afin de conscientiser le risque et d'assurer la sécurité des biens et des personnes ;
2. « Préparer l'avenir » en établissant des scénarios à moyen terme (2050) et long terme (2100) ;
3. Mener des actions « sans regret » en lien la démarche ADS (Aménagement durable des stations) ;
4. Continuer d'expérimenter et innover.

S'appuyant sur le bilan mené en 2021-2022, la seconde génération de la SLGBC de Lacanau conforte les principes de la première génération. **Cette seconde génération prévoit notamment une articulation étroite avec la démarche de Plan Partenarial d'Aménagement (PPA)** porté par la Commune de Lacanau à court (2030) et long (2100) terme.

La SLGBC s'inscrit en effet dans un projet territorial plus vaste qui articule un ensemble de politiques publiques à commencer par la démarche d'**aménagement durable de la station (ADS)** dont la ville s'est portée candidate depuis 2016. La Commune de Lacanau travaille aujourd'hui à la **Ville Océane 2050**, protégée par un nouvel ouvrage vis-à-vis de l'érosion (inscrit à la SLGBC) et réaménagée en balcon sur la mer ; piéton et cyclable du nord au sud. Cette recomposition du front de mer, portée en grande

partie par le **projet partenarial d'aménagement (PPA)** et identifié dans l'axe 5 de la SLGBC, intègre ainsi directement la politique de gestion des risques. La réflexion ville océane se nourrit aussi du **Schéma des mobilités** de Lacanau, de l'**Agenda 21** canaulais, des **Plans Plages**, et des **documents d'urbanisme** (PLU notamment).



Une gestion hybride intégrant la lutte active et la relocalisation s'opère ainsi sur le littoral canaulais dans le cadre du projet de Ville Océane visant à transformer la station balnéaire des années 1980 à une ville des 4 saisons ouverte sur son océan en balcon, plus résiliente.

Au vu de son ambition et en cohérence avec les calendriers des partenaires financiers, le programme d'actions a été initialement séquencé en plusieurs phases de mise en œuvre : (1) 2023-2024, (2) 2025-2027, (3) 2028-2030. Des bilans intermédiaires à chacune de ces phases ont été prévus afin d'adapter la stratégie n°2 tout au long de sa mise en œuvre.

La première phase 2023-2024 de cette seconde génération de la SLGBC (estimée à 3,5 millions d'euros) ayant été prolongée jusqu'en 2025, le présent document vise à faire le premier bilan intermédiaire dans l'optique d'en tirer des enseignements pour préparer la prochaine phase, désormais portée à la période 2026-2028.

1.2 | Le bilan 2016-2022 : retour sur les actions réalisées, enseignements et perspectives

La première génération 2016-2022 de la SLGBC de Lacanau a notamment permis de remplir trois grands objectifs :

- Mieux connaître et prévoir le risque érosion ;
- Assurer la concertation et l'information du public ;
- Anticiper les actions de lutte contre l'érosion.



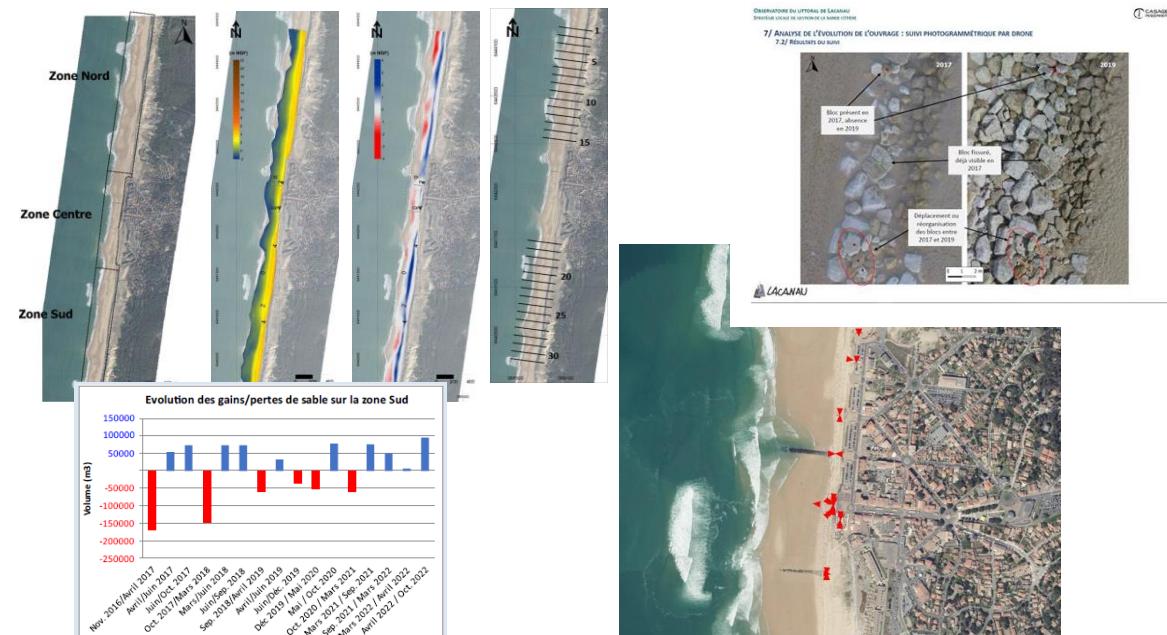
Extrait de la plaquette du bilan 2022 de la SLGBC de Lacanau 2016-2022

1

CONNAITRE ET PREVOIR LE RISQUE – AGIR EN CAS DE CRISE

Le bilan a mis en lumière que l'**amélioration de la connaissance de la vulnérabilité du front de mer est une réussite majeure de la stratégie**. La SLGBC est marquée par plusieurs actions phares :

- Actualisation de l'aléa de sollicitations marines de l'ouvrage de référence pour Lacanau ;
- Mise en place d'un observatoire du littoral local qui permet un suivi des évolutions et désordres ;
- Modélisations et mesures pour qualifier la dynamique érosive (levés topographiques, levés bathymétriques, suivi vidéo, suivi photogrammétrique drone, suivi photographique...) ;
- Suivis naturalistes ;
- Diagnostics géotechniques des bâtiments du front de mer.

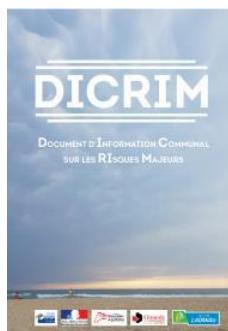


1.2 | Le bilan 2016-2022 : retour sur les actions réalisées, enseignements et perspectives

1 CONNAITRE ET PREVOIR LE RISQUE – AGIR EN CAS DE CRISE

Sur ce même volet, la SLGBC 2016-2022 a été marquée par son **volet concertation et communication : élément clé de la stratégie canauaise**, c'est un point de distinction majeur des autres stratégies régionales. Un large panel de canaux de communication a ainsi été déployé sur le territoire à destination de la population :

- Organisation de quatre forums Littoral ;
- Organisation d'une journée du littoral ;
- Animation de trois comités de concertation ;
- Installations de panneaux de sensibilisation sur la promenade Lacaze ;
- Informations aux acquéreurs (de type IAL) ;
- Publications, dont :
 - Impression de 14 000 exemplaires de la plaquette pédagogique du bilan 2022 ;
 - Impression de 8000 exemplaires du DICRIM ;
 - Mise à jour et mise en ligne de documents en ligne sur le site internet de la commune ;
 - Publications dans le magazine municipal trimestriels ;
 - Articles de presse.

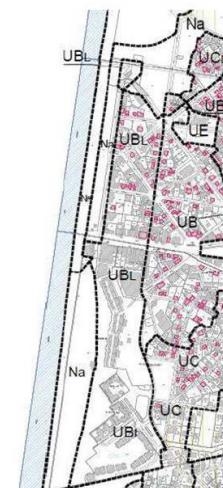


2 REDUIRE LA VULNERABILITÉ : PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'URBANISME

Sur la prise en compte des risques dans l'urbanisme, la SLGBC 2016-2022 a permis de mettre en place des **actions innovantes** qui démontrent l'enclenchement d'une stratégie planificatrice dynamique pensée avec les risques sur le long terme.

Une zone littorale spécifique a été définie dans le document d'urbanisme de la commune dans laquelle les constructions nouvelles sont autorisées à condition d'être temporaires et réversibles.

La commune a identifié les premières actions « sans regret » de relocalisation : stationnements du front de mer, maison de la glisse et poste central de secours. La commune poursuit également une veille foncière pour préparer et anticiper la relocalisation des enjeux économiques de première ligne. Les actions mises en œuvre dans la stratégie locale de gestion du trait de côte sont étroitement liées à celles menées dans le cadre du projet d'aménagement durable de la station (ADS).



© Phytolab, image d'avant projet

1.2 | Le bilan 2016-2022 : retour sur les actions réalisées, enseignements et perspectives

3

GERER ET ENTREtenir : DISPOSITIFS DE LUTTE

S'agissant des dispositifs de lutte contre l'érosion, la SLGBC 2016-2022 s'appuie sur un principe fort de **privilégier les processus naturels avec une optimisation continue des rechargements de sable**. Les actions phare en termes de lutte active souple sont les suivantes :

- La **mérialisation des accès et la mise en défens des milieux dunaires** sur 5 km de plages ont été mises en place pour stopper les piétonnages, qui aggravent le phénomène d'érosion du trait de côte ;
- Un **plan de gestion expérimental des sédiments** a été élaboré pour planifier sur le court et le moyen termes les besoins de recharge en sable, dans les principes d'un usage optimisé et raisonnable de la ressource ;
- Des **rechargements** ont été menées depuis 2016. Environ 30 000 m³ de sable ont été prélevés et déposés sur les zones les plus fragiles (quasi exclusivement sur la berme de l'ouvrage).

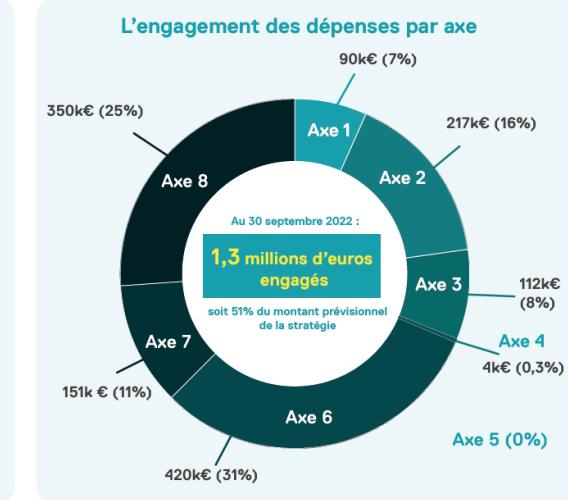
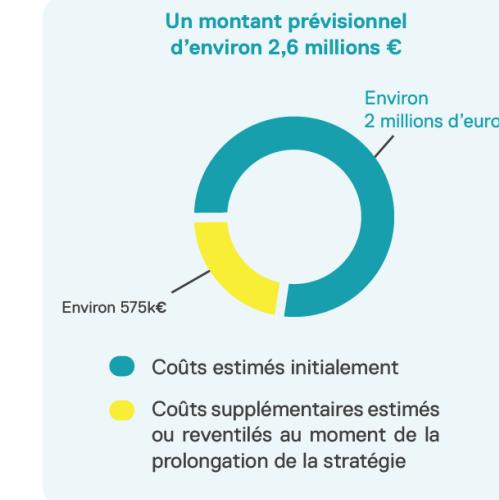
Le bilan conclut à une bonne efficacité de ces actions dans le cas de la SLGBC 2016-2022 de Lacanau.

A cette approche « souple » s'ajoute des réflexions sur quelques actions de lutte active « dure » à déployer en complémentarité :

- Suite à sa réhabilitation en 2014, un **diagnostic** de l'ouvrage existant, appuyé sur des essais physiques 2D en canal à houle, a conclu à la nécessité à court terme de mener des travaux afin **d'augmenter sa stabilité**. Une première phase de travaux de confortement de l'ouvrage existant a été réalisée en 2022, la seconde devant être réalisée dans le cadre de la SLGBC n°2 ;
- La stratégie a permis également de mener les premières études techniques de **dimensionnement d'un ouvrage pérenne** jusqu'en 2050 qui devront se poursuivre avec la stratégie n°2.

4

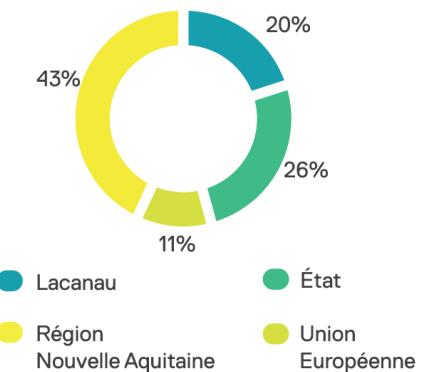
BILAN FINANCIER



Le bilan conclut que, grâce à un avenant actant en 2020 la prolongation de la stratégie et permettant de mobiliser des financements supplémentaires, les estimations des coûts ont été bien adaptées au programme d'actions prévisionnel. Le bilan de la SLGBC met aussi en évidence une évolution de ces coûts par axe en raison notamment de l'adaptation de la stratégie aux résultats apportés au fur et à mesure des avancées dans le programme d'actions.

A noter que les axes 4 et 5 ont été réalisés en interne par la Ville de Lacanau et n'apparaissent donc pas dans les dépenses de la stratégie.

Répartition du financement de la stratégie entre financeurs



1.2 | Le bilan 2016-2022 : retour sur les actions réalisées, enseignements et perspectives

Au terme du bilan, plusieurs **perspectives et préconisations** ont été soulevées par le groupement Espelia-Nosika pour poursuivre la stratégie locale :

1 CONNAITRE ET PREVOIR LE RISQUE – AGIR EN CAS DE CRISE

- Poursuite de la **planification des suivis** photographiques, des visites d'ouvrages, des levés topographiques, des évolutions sédimentaires en fonction des évènements ;
- **Capitalisation et archivage** des données d'observations, identifié comme une faiblesse à la première SLGBC ;
- Renforcement de la **communication vers les propriétaires immobiliers et occupants** ;
- Déploiement du **protocole de gestion de crise** en lien avec le Plan Communal de Sauvegarde ;
- Renforcement de la **prise de conscience** du risque et poursuite des actions de concertation-communication.

3 GERER ET ENTRETENIR : DISPOSITIFS DE LUTTE

- Poursuite de la **végétalisation** dunaire pour éviter l'érosion éolienne ;
- Poursuite de la **sensibilisation** du grand public pour limiter le piétinement ;
- Mise en place de **chantiers participatifs** sur les opérations de plantations ;
- Définition des **conditions de faisabilité technique, financière, réglementaire** de l'ouvrage « horizon 2050 » ;
- Préparation anticipée des démarches administratives permettant des **rechargements** en cas d'urgence ;
- Mise en place d'un **cadre administratif** pour couvrir les besoins en réparations d'urgence.

2 REDUIRE LA VULNERABILITE : PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'URBANISME

- **Veille réglementaire** : suivi des évolutions et expérimentation des dispositifs issues de la loi Climat et Résilience, ses ordonnances et décrets d'application ;
- Poursuite de la **veille technique** des stratégies foncières ;
- Mise en œuvre **d'opérations tests**, tels que les constructions réversibles ;
- Renforcement du **cadre partenarial et poursuite de la stratégie foncière** avec le PPA et en partenariat avec l'EPF Nouvelle Aquitaine.

Ces éléments seront pris en compte pour évaluer le bilan de la première phase 2023-2026 de la SLGBC 2023-2030.

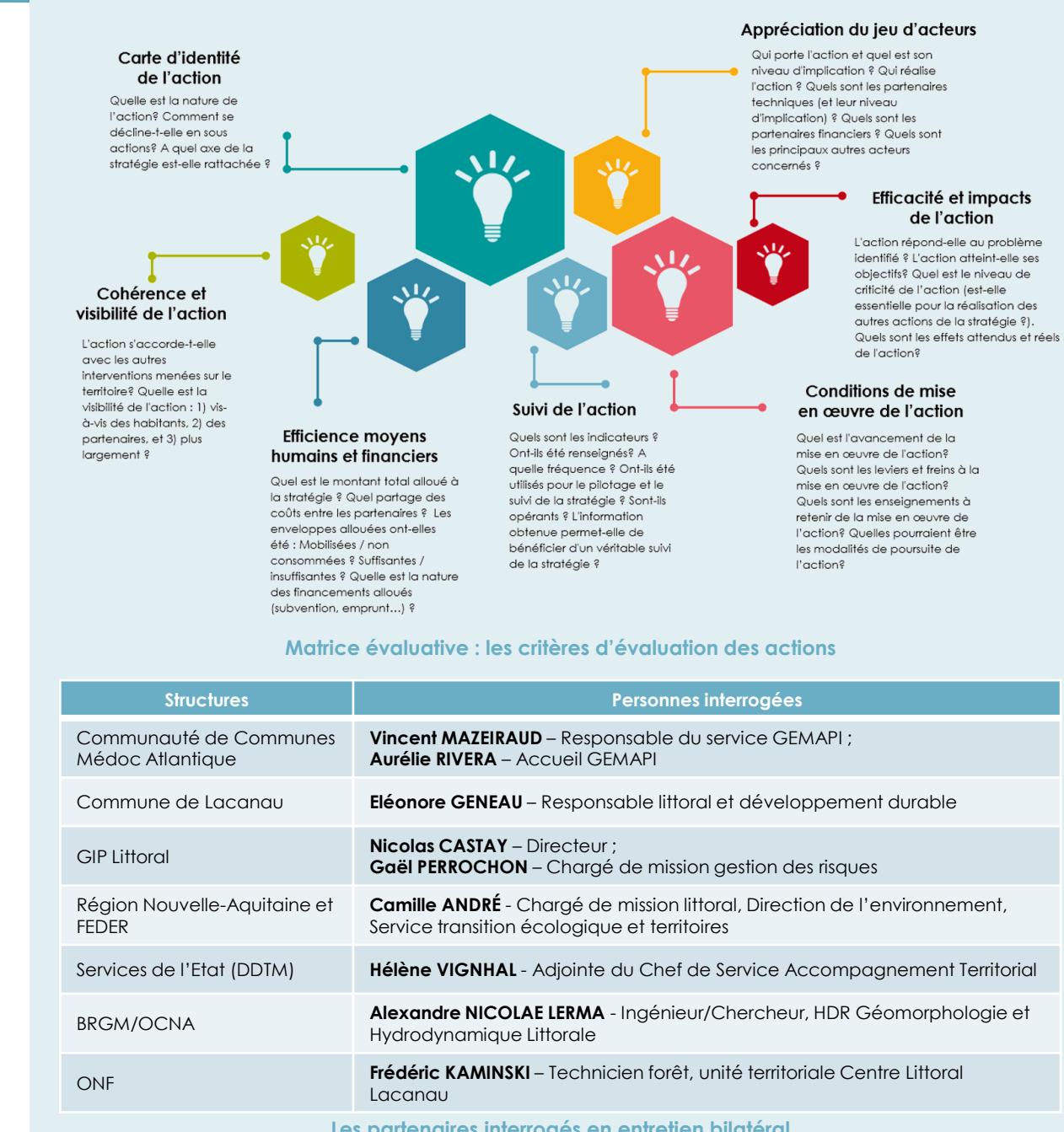
1.3 | Le bilan 2023-2025 : méthode et objectifs

La présente étude consiste à établir un **bilan partagé et objectif du programme d'actions 2023-2025**, afin d'en tirer des enseignements pour la seconde phase de mise en œuvre du programme d'actions sur la période 2026-2028, en partenariat avec la Communauté de Communes Médoc Atlantique, la commune de Lacanau et les partenaires de la stratégie. Il prévoit une analyse croisée :

- De l'évaluation de **l'animation et de la gouvernance** mise en place ;
- Du **bilan financier** du programme d'actions 2023-2025 ;
- D'une **évaluation technique axe par axe** ;
- Du **bilan technico-qualitatif du programme d'actions** dans son ensemble : points de satisfaction et éventuels problèmes rencontrés par le porteur ; compatibilité des actions avec les objectifs initiaux.

9

A cette fin, plusieurs étapes de collecte et d'analyse de données quantitatives et qualitatives seront menées, tel que décrit dans le schéma suivant :



02

Animation et pilotage : une co-maîtrise d'ouvrage

- 2.1 Une animation en co-maîtrise d'ouvrage** p. 11
- 2.2 Modalités de gouvernance et de mobilisation partenariale** p. 13
- 2.3 Perception de la gouvernance et de l'animation de la stratégie par les partenaires** p. 14
- 2.4 Forces et faiblesses de l'axe 8 - animation, suivi, pilotage** p. 14

2.1 | Une animation en co-maîtrise d'ouvrage

DEUX MAÎTRES D'OUVRAGE, UNE STRATÉGIE COMMUNE

Avec l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI en 2018 et son exercice par la Communauté de Communes Médoc Atlantique (CCMA), l'intercommunalité devient porteuse de la stratégie locale de 2ème génération, en collaboration étroite avec la commune de Lacanau. En effet, la commune de Lacanau était initialement seule maître d'ouvrage sur la première génération de la SLGBC du fait de son démarrage antérieur en 2016. Dans cette continuité et pour assurer l'articulation avec le réaménagement du front de mer, elle assure la maîtrise d'ouvrage des actions ne relevant pas de la compétence GEMAPI.

L'élaboration du plan d'actions a donc été réparti entre la CCMA et la commune, comme suit, la CCMA en étant le pilote principal :

Axe	Maîtrise d'ouvrage intercommunale	Maîtrise d'ouvrage communale
Axe 1	#1.1 Poursuite de la connaissance	#1.2 Communication
Axe 2	#2.1 Observatoire #2.2 Cartographie #2.3 Surveillance	#2.3 Surveillance géotechnique des équipements publics communaux
Axe 3	#3.2 Levés topographiques	#3.1 DICRIM/PCS
Axe 4		#4.1* Urbanisme #4.2* Réversibilité
Axe 5	#5.1** Etude de relocalisation #5.2* Etudes foncières	#5.2* Etudes foncières #5.3 Outils loi Climat #5.4* Travaux de relocalisation
Axe 6	#6.2 Rechargements	#6.1 Accompagnement à la gestion des dunes communales
Axe 7	#7.1 Travaux d'urgence #7.2 Entretien #7.3 Ouvrage 2050	
Axe 8	#8.1 Suivi #8.2 Portage animation	#8.2 Portage animation (de proximité)

Tableau : Répartition des axes et actions de la SLGBC 2023-2030 entre la CCMA et Lacanau

*Actions contractualisées dans le PPA **Action contractualisée en partie dans le PPA

UNE COORDINATION ENTRE LES DEUX MAÎTRES D'OUVRAGE EN COURS DE STRUCTURATION

Chaque maître d'ouvrage est, dans le cadre de cette répartition des actions en ou hors GEMAPI, garant de la contribution au plan d'actions de la SLGBC 2023-2030 adopté en comité de suivi de novembre 2022, selon un plan de financement présenté conjointement aux financeurs en deux copies. Chaque maîtrise d'ouvrage se voit alors attribuer les notifications de subventions correspondantes.

Pour garantir la bonne articulation entre les actions et le suivi de la stratégie, un **comité de suivi communal et intercommunal** a été mis en place. Tenu tous les mois en tout début de stratégie puis en moyenne tous les 3 à 4 mois, le comité réunit :

- Commune de Lacanau : Elu en charge du littoral, Directrice générale des services (DGS), Responsable littoral et développement durable ;
- CCMA : DGS, Directeur des services techniques (DST), Responsable du service GEMAPI

Cette instance a pour vocation principale de réaliser le suivi technique et financier de la stratégie pour en assurer le bon déroulement et l'articulation entre les deux maîtres d'ouvrage. Il s'agit de la première instance de pilotage de la SLGBC 2023-2030 (dite « de rang 1 »). En effet, excepté au moment de ce temps d'échanges, les deux maîtres d'ouvrage pilotent indépendamment les actions dont ils ont la charge dans le cadre commun défini ensemble. Chacun conduit son plan d'actions, dimensionne son plan de financement en cohérence, et en validation conjointe avec les partenaires institutionnels et financiers. Outre les temps d'échanges en comité de suivi, les deux animateurs s'accordent sur le fait que la circulation d'informations entre les deux maîtres d'ouvrage pourrait et gagnerait à être renforcée dans le cadre de l'animation courante de la SLGBC. En effet, certaines actions bénéficient directement d'une collaboration plus étroite pour faciliter leur mise en œuvre. A titre d'exemples, les actions de sensibilisation / culture du risque – portées par la commune - s'appuient en partie sur les résultats de l'observatoire local du littoral , porté par la Communauté de Communes. De la même manière les actions de travaux, portées par la Communauté de Communes, peuvent être valorisées par des actions de vulgarisation, portées par la commune.

Les suivis COTECH intermédiaires sont l'occasion de mettre en partage les avancements techniques et financiers des deux maîtres d'ouvrage de manière commune auprès des partenaires financeurs. Il n'y a pas de suivi d'indicateurs de réalisation ni de résultats par les deux maîtres d'ouvrage.

2.1 | Une animation en co-maîtrise d'ouvrage – au bilan 2023-2025 de l'axe 8

PERSONNES RESSOURCES : ANIMATION PORTEE PAR LES DEUX MAITRES D'OUVRAGE

Le plan de financement soutient les dépenses de personnel et de fonctionnement. **Ces coûts relèvent de l'organisation et animation des instances de pilotage, du travail en bilatéral avec les partenaires, du suivi des subventions, de la mise en œuvre des actions, du suivi des travaux et des prestations de services, de la mise en œuvre et suivi des marchés publics...** Le temps passé sur le dossier n'est pas limité à un seul agent, au regard des différentes compétences nécessaires : marchés publics, service financier, communication, transversalité pour assurer l'articulation avec les autres projets communaux et intercommunaux.

Le tableau suivant restitue les moyens humains prévus à la rédaction de la stratégie sur la phase 1 (2023-2024), et ceux effectivement mobilisés entre 2023 et 2025 :

Poste	Rôle	Prévisionnel 2023/2024	Réalisé 2023/2025
CCMA		1,1 ETP/an	1,0 ETP/an
Chef de projet (Vincent MAZERAUD)	Pilotage-animation de la stratégie, mise en œuvre des actions de rang intercommunal avec un focus sur le pilotage de l'ouvrage 2050	0,4 ETP/an	0,3 ETP/an
Assistant chef de projet	Mise en œuvre des actions de rang intercommunal hors pilotage de l'ouvrage 2050	0,3 ETP/an	0,4 ETP/an
Contrôleur de travaux	Suivi de chantier	0,2 ETP/an	0,0 ETP/an
Assistant administratif	Suivi des marchés publics, suivi des demandes de subvention et suivi financier de la SLGBC	0,2 ETP/an	0,3 ETP/an
Stagiaire		1 stage 6 mois	Pas de stage
Commune		0,4 ETP/an	0,4 ETP/an
Chef de projet (Eléonore GENEAU)	Mise en œuvre des actions de rang communal	0,2 ETP/an	0,2 ETP/an
Ingénieur Services techniques	Aide à la mise en œuvre des actions de rang communal	0,1 ETP/an	0,1 ETP/an
Assistant administratif	Suivi des marchés publics	0,1 ETP/an	0,1 ETP/an
Stagiaire		1 stage 6 mois	Pas de stage indemnisé (observation)

S'agissant des postes mobilisés pour la **CCMA**, il est possible de noter plusieurs évolutions entre le prévisionnel et le réalisé sur les dépenses de personnel :

- **L'assistance administrative a nécessité plus de temps humain** que prévu, les marchés publics (notamment lancement d'accords-cadre) étant au cœur de plusieurs actions du programme porté par la CCMA. Ce temps annuel supplémentaire devrait être maintenu pour les prochaines phases de la stratégie pour son bon déroulement au regard du renouvellement des différents accords-cadre et du marché de l'ouvrage 2050 à venir.
- **L'assistante au chef de projet** a vu son poste évoluer progressivement pour gagner en ampleur sur les trois ans de réalisation de la stratégie : si en 2023, son poste n'a mobilisé que 0,3 ETP, **en 2025, il représente 0,5 ETP**. Pour la poursuite de la bonne mise en œuvre de la stratégie, le poste pourrait être reconduit en ces termes, autrement dit représenter 0,5 ETP au lieu de 0,3 ETP, au vu de la prise de compétence de Maude Biguet.
- Le contrôleur de travaux n'a finalement pas été mobilisé au cours de la stratégie, car ce sont les postes de chef de projet et d'assistant chef de projet qui ont réalisé le suivi de chantier.

Les ressources humaines **communales** mobilisées ont été conformes à celle prévue au plan de financement 2023/2024 avec une prolongation d'un an à moyen constant en 2025.

Aucun stage au titre de la SLGBC n'a finalement été mobilisé au cours de la phase 1. Pour la CCMA, la mise en œuvre actuelle n'est pas adaptée à la présence d'un stagiaire. Pour la commune, il n'y a pas de besoin exprimé pour la réalisation d'un stage, mais un stagiaire pourrait être accueilli à l'opportunité.

SUIVI DE LA STRATEGIE

Initialement prévu en fin de stratégie uniquement, la CCMA a souhaité faire réaliser un bilan intermédiaire à la fin de la phase 2023-2025 par un prestataire externe (présent bilan réalisé par Espelia). Cette sollicitation est notamment motivée par l'exécution d'un avenant pour prolonger la phase 1 à 2025, et ainsi rendre compte des évolutions et des projections sur la suite de la stratégie aux partenaires de la SLGBC 2023-2030. Cela complète un suivi annuel plus régulier rapporté au moment des COTECH de la stratégie.

2.2 | Modalités de gouvernance et de mobilisation partenariale

LES CERCLES DE GOUVERNANCE

Plusieurs cercles de gouvernance / pilotage se réunissent à différents moments de la stratégie :

Le Comité de suivi. Ayant pour vocation le suivi technique et financier fin de la mise en œuvre de la stratégie, il réunit les personnes ressources de la commune de Lacanau et Communauté de Communes (cf partie 2.1).

Les réunions de chantier. Réunions de gestion courante, il s'agit de temps d'échanges avec les prestataires mettant en œuvre la stratégie (particulièrement sur le volet travaux). Elles réunissent les entreprises, la commune et la CCMA, et éventuellement l'ONF en tant que propriétaire-gestionnaire des dunes domaniales et expert technique.

Le Comité technique (COTECH). Composé des maîtres d'ouvrage Commune et CCMA, du GIP Littoral, de l'Etat (DDTM, DREAL, SGAR), de la Région et de l'OCNA, il s'agit des acteurs assurant d'une part le suivi global de la stratégie, et le suivi des dossiers techniques. L'Université de Bordeaux et le Département sont également invités. Le COTECH a été réuni trois fois au cours de la phase 1, environ une fois par an : 17/11/2023, 16/01/2025 et 1/10/2025.

Le Comité de pilotage (COPIL). Les élus des instances du COTECH sont invités au COPIL. Commun au PPA, le COPIL a vocation à être réuni à des moments particulièrement stratégiques et structurants de la SLGBC. Il a notamment été sollicité pour le lancement de la conception-réalisation de l'ouvrage « 2050 », et fait l'objet d'un point d'avancement lors d'un COPIL PPA.

Le Comité régional de suivi des stratégies. Organisé par le GIP Littoral, il a vocation à être réuni à chaque lancement de nouvelle stratégie. C'est une instance de discussions entre les partenaires qui permet un examen des dossiers, en appui d'analyses techniques produites par le GIP et l'OCNA, avec pour objectif de faciliter la finalisation des stratégies locales et leur instruction. Ainsi un comité régional peut réunir plusieurs porteurs de stratégie et dans le même temps faire profiter des retours d'expérience voisins. La SLGBC 2023-2030 a ainsi été validé au cours du comité régional du 17/11/2022.

Le Comité local de concertation. Créé en 2013 par la Commune de Lacanau pour accompagner la réflexion sur la relocalisation des activités (2013-2015), il réunit habitants et associations en complément du COTECH et du COPIL. Dans la mise en œuvre de la SLGBC (2016-2022), il a été réuni selon un rythme plus adapté à une phase opérationnel et dans un rôle plus informatif qui a perduré sur la période 2023-2025 pour suivre l'avancement de la SLGBC. En 2024, il a ainsi été réuni pour une présentation la stratégie actualisée et un partage des sujets clés de la nouvelle phase de mise en œuvre.

Cercle partenarial	Structure	Rôle(s) principal(ux)
Maîtres d'ouvrage	CCMA Commune de Lacanau	Pilote de la stratégie , Maître d'ouvrage Maître d'ouvrage, Mise en œuvre des actions
Institutionnels et financiers	Région Nouvelle-Aquitaine Services de l'Etat (DDTM, DREAL, SGAR, OFB) GIP Littoral	Partenaire institutionnel, Financeur Partenaire institutionnel, Financeur, Accompagnement réglementaire (délivrance des autorisations de travaux), Appui technique Accompagnement au cadrage méthodologique et orientations stratégiques, Suivi et retours d'expérience, Appui technique
Technique et scientifique	OCNA/ONF OCNA/BRGM	Mise en œuvre des actions de lutte active souple (convention), Mise en œuvre des actions de surveillance Expertise technique et scientifique, Mise en œuvre des actions de connaissance
Opérationnel	Assistant à maîtrise d'ouvrage, Maître d'œuvre Entreprise de travaux Bureaux d'études techniques Prestataires de communication	Assistance à la mise en œuvre des actions de travaux, assistance juridique, assistance technique Mise en œuvre des actions de travaux Mise en œuvre des actions de connaissance (mesures, surveillance) Mise en œuvre des actions de communication/sensibilisation
Société civile	Riverains Acteurs économiques Associations	Concertation, Bénéficiaires des actions de la SLGBC. Acteurs de la démarche participative

2.3 | Perception de la gouvernance et de l'animation de la stratégie par les partenaires

L'implication et la perception de la mise en œuvre de la phase 2023-2025 de la SLGBC est déclinée en partie 3.3 (Bilan technico-qualitatif des actions – perceptions et retours des partenaires).

LES POINTS POSITIFS MIS EN VALEUR

TRANSFERT DU PILOTAGE A LA CCMA : UN PILOTAGE INTERCOMMUNAL REUSSI AVEC UNE MOBILISATION REMARQUABLE DE LA COMMUNE

Les partenaires s'accordent tous sur la réussite de la passation de la SLGBC de la Commune à la CCMA. D'une part, la CCMA a doté la SLGBC d'une solide équipe permettant un portage et un renforcement des moyens de mise en œuvre ; d'autre part, la Ville de Lacanau témoigne d'une implication remarquable perçue très positivement par l'ensemble des partenaires de la stratégie. Les deux maîtres d'ouvrage présentent ainsi une forte complémentarité, fortement valorisée en entretien par les partenaires de la stratégie : le premier à dominance technique à l'échelle intercommunale ; le second à dominance participative en lien avec le public à l'échelle communale ; en cohérence avec les compétences des deux maîtres d'ouvrage. Cela a été mis en avant comme facteur de réussite de la mise en œuvre de la stratégie. Ainsi les interlocuteurs principaux de la stratégie sont bien identifiés et les relations sont fluides entre eux et les partenaires. Les DGS sont également très impliqués et permettent une bonne circulation des informations techniques qui requièrent un positionnement stratégique.

Bilan 2022 : Cette mobilisation de la commune fait écho au bilan de la première génération de la SLGBC : en conservant certaines ressources en interne de la collectivité, cela a bien permis d'appuyer la bonne réalisation des actions proposées à l'échelle communales au cours de la Phase 2023-2025.

UNE REPRESENTATION POLITIQUE BIEN ANCREE

En lien avec le point précédent, il est possible de noter une bonne appropriation politique de la stratégie, tant au niveau communal qu'intercommunal. L'engagement du Maire de Lacanau et du Président de la CCMA se situe non seulement au niveau de la gouvernance et du suivi des actions (COTECH, comités de suivi) mais également lors de la mise en œuvre des actions, comme c'est le cas au moment du Forum du littoral. Cette représentation est particulièrement mise en avant par les animateurs mais également par certains partenaires qui reconnaissent un engagement important des figures politiques locales dans la stratégie.

LES POINTS D'AMELIORATION PERÇUS

FLUIDITE DE LA COORDINATION ENTRE LES DEUX MAITRES D'OUVRAGE

A l'image des échanges réalisés auprès de la CCMA et de la Commune de Lacanau, une partie des partenaires font remonter le besoin de jonction entre les actions des deux maîtres d'ouvrage de la SLGBC. Sont cités à titre d'exemple : l'intégration des cartes d'aléa à 30 et 100 ans dans le PLU ; l'articulation PPA-SLGBC. **Globalement, les partenaires soulignent néanmoins que l'articulation CCMA-Commune est fonctionnelle et permet une mise en œuvre complète de la SLGBC de Lacanau, sans angle mort.**

Dans cet objectif de coordination, depuis mars 2023, le COPIL PPA compte les représentants « risques et environnement » des institutions aux côtés des représentants « aménagement-tourisme », assurant un plus grand partage auprès des partenaires.

UN MANQUE DE COPIL

L'ensemble des partenaires regrettent l'absence de COPIL au cours de la première phase de la SLGBC – au profit de réunions plus techniques, les COTECH étant quant à eux bien identifiés et perçus dans le suivi annuel de la stratégie. Le risque exprimé est la réduction - si ce n'est le manque - de représentation de la vision politique jusqu'au bout de la SLGBC 2023-2030 et dans la prise de décision des orientations des différentes phases.

Sans avoir de réponse consensuelle vis-à-vis de cette question, il est suggéré que le COPIL du PPA et de la SLGBC – qui réunissent les mêmes partenaires – puissent ponctuellement être partagés pour les deux programmes. Le PPA semble en effet avoir un calendrier de réunions COPIL plus soutenu et plus strict, là où la SLGBC ne présente pas de vision programmée de cette instance. En outre, les partenaires s'accordent à dire que l'articulation entre PPA et SLGBC doit être poursuivie, si ce n'est renforcée, dans un objectif de cohérence indispensable à l'échelle du territoire, et à l'échelle des actions phare menées dans les deux programmes (ouvrage 2050 <-> réaménagement du front de mer). Enfin, **il est vivement recommandé de tenir un COPIL pour présenter le bilan de la phase 1 2023-2025 et lancer la phase 2 2026-2030 de la SLGBC 2023-2030.**

2.3 | Perception de la gouvernance et de l'animation de la stratégie par les partenaires

LES POINTS D'AMELIORATION PERÇUS

DIFFUSION DES RESULTATS TECHNIQUES DES ACTIONS DE LA SLGBC

Si les COTECH remplissent leur rôle de suivi global de la stratégie au cours des trois premières années de mise en œuvre de la SLGBC, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'OCNA ont exprimés le souhait d'avoir accès à un partage plus complet des résultats des actions : rapports, données techniques, résultats des prestations, production des groupes de travail, apports de ces résultats pour la stratégie... En particulier, plusieurs partenaires regrettent le manque de visibilité des travaux de l'observatoire local.

Suite à cette observation, il a été suggéré à la CCMA et la Commune d'annexer au présent bilan tout livrable réalisé et produit à l'issue des actions menées. Le maître d'ouvrage a toutefois indiqué qu'une telle démarche conduirait à un document trop volumineux (plus de 2 000 pages). Le bilan est donc maintenu en l'état, et une réflexion sera engagée pour définir des modalités de partage plus adaptées lors de la prochaine phase.

VIGILANCE QUANT A L'APRES

Une partie des partenaires s'interrogent sur l'après ouvrage 2050 : la Commune et la Communauté de Communes prévoient-elles dans les prochaines phases d'engager des réflexions quant à l'après 2030 ? Dans quelle mesure les besoins seront-ils réinterrogés à l'aune du changement climatique et des incertitudes sur le plan financier ?

Par ailleurs, la suite de la stratégie sera effective sur le prochain mandat politique, et il est perçu comme essentiel de réaffirmer dans ce nouveau contexte politique la vocation de la SLGBC et son rapprochement avec la vision Ville Océane 2050.

15

2.4 | Forces et faiblesses de l'axe 8 – animation, suivi, pilotage



FORCES

- Forte mobilisation des élus et de tous les partenaires, dans la continuité de la SLGBC 2016-2022
- Poursuite de l'implication de la Commune : une complémentarité appréciée à l'échelle communale et intercommunale
- Animation dynamique à la fois technique et politique
- Moyens humains compétents issus de différents services
- Une satisfaction exprimée par les partenaires vis-à-vis du pilotage et de l'animation de la SLGBC de Lacanau à mi-parcours qui fait consensus**



FAIBLESSES

- Manque de sollicitation du COPIL : besoin de remobiliser le COPIL pour partager le dossier et maintenir le lien avec le PPA
- Absence d'indicateurs de suivi au fil de l'eau
- Partage limité des livrables et résultats des actions (études, concertation, bancarisation des données)



OPPORTUNITES ET PERSPECTIVES

- Amélioration de la coordination entre la Commune et la CCMA sur le plan de la mise en œuvre de leurs actions
- Renforcer la coordination pleine et entière entre le PPA (pilotage communal) et la SLGBC (pilotage intercommunal)
- Opportunité de dialogue avec l'OCNA plus fréquent



POINTS DE VIGILANCE

- Vigilance quant à l'après : commencer à engager des réflexions quant au devenir
- Coordination avec le PPA et les autres plans et programmes de la Ville de Lacanau

03

Bilan technico-qualitatif des actions (axes 1 à 7)

3.1 Philosophie d'intervention de la stratégie

p. 17

3.2 Bilan axe par axe

p. 18

3.3 Synthèse transversale des actions

p. 45

3.4 Perception et retours des partenaires

p. 46

2.1 | Philosophie d'intervention de la stratégie

UNE STRATEGIE DANS LA CONTINUITÉ DE LA SLGBC 2016-2022 DE PREMIERE GENERATION

À la suite du premier plan d'action de la SLGBC de Lacanau 2016-2022, une actualisation vers un second plan d'action, dit « stratégie de seconde génération », a été co-construite autour d'un objectif structurant à l'horizon 2030 : **transformer le front de mer de la station balnéaire de Lacanau en balcon ouvert de la Ville océane, incluant relocation et dimensionnement d'un ouvrage « horizon 2050 » (ou « ouvrage 2050 »).**

Lorsque l'on interroge les partenaires de la stratégie sur leur vision de la SLGBC 2023-2030, un mot revient systématiquement « **continuité** ». Les axes déployés entrent en effet dans la suite d'une réflexion de longue durée engagée par la Ville de Lacanau, précurseur et ambitieuse, qui intègrent aussi bien des réflexions quant au réaménagement du front de mer de Lacanau. Le projet d'ouvrage en front de mer reste aujourd'hui le fil rouge des deux SLGBC.

UNE STRATEGIE EN TROIS PHASES

Le projet d'ouvrage « horizon 2050 », fil d'ariane de la SLGBC 2023-2030 d'un coût estimé à environ 30 millions d'euros, nécessite une phase préparatoire conséquente, tant pour l'obtention des autorisations réglementaires et des financements que pour la conduite des études techniques de dimensionnement et conception de l'ouvrage. Afin d'en structurer la mise en œuvre et d'en séquencer les étapes, la stratégie a été organisée en trois phases distinctes, dont les fils directeurs sont les suivants :

- 1. 2023-2024** : Finalisation des actions non achevées lors de la SLGBC 2016-2022, notamment les travaux de remise en état de la digue actuelle et lancement d'une procédure de dialogue compétitif pour la phase pré-opérationnelle pour le nouvel ouvrage
- 2. 2025-2027** : Phase « pré-opérationnelle » de « l'ouvrage 2050 » avec la poursuite des actions socles de la stratégie
- 3. 2028-2030** : Phase opérationnelle de mise en œuvre des travaux de « l'ouvrage 2050 » si la phase pré-opérationnelle confirme le besoin d'une telle solution

Tout au long de ces trois phases, des actions récurrentes sont ainsi menées sur les axes hors travaux. Ces actions, essentielles à l'anticipation et la gestion en cas de crise, permettent également de justifier la mise en œuvre de mesures plus exceptionnelles de réduction de la vulnérabilité. Bien qu'elles soient moins visibles et moins coûteuses que les interventions lourdes, elles constituent le **socle de la stratégie locale** et sont pleinement reconnues comme telles dans le pilotage et l'animation de la SLGBC.

UNE PHASE 1 PROLONGEE PAR UN AVENANT

L'objectif du séquençage en trois phases est de permettre un chiffrage financier au plus proche des besoins, en adaptant à chaque bilan intermédiaire les coûts prévisionnels des phases suivantes de mise en œuvre.

Au terme d'un **premier bilan intermédiaire en 2024** réalisé par la commune et la Communauté de Communes Médoc-Atlantique (CCMA), **la phase 1 de mise en œuvre 2023-2024 a été prolongée par un avenant jusqu'en 2025** en raison notamment, à fin 2024, de la sous-consommation des enveloppes prévisionnelles et la non obtention des arrêtés d'attribution des fonds européens FEDER. L'enveloppe non consommée permettait de couvrir les dépenses de l'année 2025 et donc de proposer aux partenaires un avenant de prolongation d'un an à budget constant.

Le report à 2025 a été validé par les partenaires sur la base d'un nouveau plan prévisionnel intégrant l'année 2025 et équivalent financièrement au premier plan 2023-2024. Ce **nouveau plan d'action prévisionnel 2023-2025** a conservé la philosophie d'intervention initiale de la phase 1 et son enveloppe financière, et constitue en ce sens une poursuite de la stratégie.

2.1 | Philosophie d'intervention de la stratégie

APERCU DES ACTIONS PHARES DE LA PHASE 2023-2025 : UNE STRATEGIE DANS LE PROLONGEMENT DE LA PREMIERE GENERATION QUI INTEGRE LA DEMARCHE D'AMENAGEMENT ET DE RELOCALISATION DE LA STATION BALNEAIRE PORTEE PAR LE PPA

S'appuyant par le bilan mené en 2021-2022, la seconde génération de la SLGBC de Lacanau conforte les principes de la première génération. Elle inclut notamment :

- **La finalisation des travaux de remise aux normes de l'ouvrage de défense contre la mer ;**
- **La poursuite des actions de rechargements et de gestion des milieux dunaires ainsi que les suivis réalisés dans le cadre de l'observatoire local du trait de côte ;**
- **Le lancement de la conception-réalisation du nouvel ouvrage de protection du front de mer dit ouvrage « 2050 » ;**
- **La construction d'un nouvel ouvrage de protection du front de mer à horizon 2030 pour un coût estimé de 30 M€ ;**
- **Le suivi des bâtiments de premier rang dans l'attente de leur relocalisation décidée pour l'horizon 2030 et la gestion des dunes communales de la plage centrale ;**
- **La proposition d'outils et chantiers participatifs avec les partenaires historiques que sont l'ONF et l'Observatoire régional ;**
- **Le renforcement d'une culture du risque, fondée sur une communication de proximité.**

En outre, cette seconde génération a pour originalité de prévoir une articulation étroite avec la démarche de **Plan Partenarial d'Aménagement (PPA)** porté par la Commune de Lacanau à court (2030) et long terme (2100) à travers :

- **Les opérations de relocalisation des biens les plus exposés : parkings littoraux, maison de la glisse, poste de secours central**
- **L'actualisation de l'étude de recomposition spatiale du front de mer avec la prise en compte des nouvelles dispositions de la Loi Climat et Résilience (réalisation d'une cartographie de l'érosion côtière à 30 ans et 100 ans, nouveaux outils fonciers et de gestion).**

AXE 1 : Poursuite de la connaissance de l'aléa érosion et de la conscience du risque

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

#1.1 Poursuite de la connaissance de l'érosion

#1.1.1 Avancement de la connaissance par l'observatoire du littoral local

Objectifs	Etat d'avancement et réalisations	Moyens mis en œuvre	Atteinte des objectifs
<p>Les actions d'amélioration des connaissances avec l'observatoire local constituent des actions sociales récurrentes de la SLGBC de Lacanau. Elles ont pour objectif de mieux connaître les aléas, d'anticiper les événements, d'informer la population, de guider l'action publique. Le suivi naturaliste accompagne les actions de travaux et doit permettre d'établir des indicateurs de bon état des milieux naturels.</p>	<p>L'action a été menée en co-maîtrise d'ouvrage. Une partie d'une sous-action était portée par la commune : relevés photographiques mensuels, vues aériennes semestrielles, timelapses annuels du littoral. Quant aux autres sous-actions de connaissance portées par la CCMA (collecte de données hydro-sédimentaires – indicateurs recul du trait de côte – et naturalistes – indicateurs de colonisation des milieux dunaires), celles-ci ont finalement été intégrées directement dans l'action #2.1 au titre des actions de l'Observatoire du littoral canaulais, ce qui explique les résultats du bilan financier.</p> <p>Réalisations financières : élevées à seulement 16% car seuls les relevés photographiques ont effectivement fait l'objet d'une dépense au titre de l'action #1.1</p> 	<p>La mise en œuvre de l'action a nécessité l'intervention de prestataires ayant l'habitude de travailler sur le territoire canaulais : Casagec Ingénierie, Parallèle45, Nymphalis, photographe Delphine Trentacosta.</p>	<p>Les objectifs sont atteints grâce à une mise en œuvre partagée entre l'axe 1 et l'axe 2 : en effet, la majorité de l'action est menée avec l'Observatoire littoral canaulais, financé au titre de l'axe 2.</p>

#1.1.2 Avancement des connaissances académiques

Objectifs	Etat d'avancement et réalisations	Moyens mis en œuvre	Atteinte des objectifs
<p>Le soutien à des projets de thèse doctorale dont une visant notamment à mieux comprendre les interactions entre le comportement mécanique des ouvrages de défense pour la protection du littoral et les processus hydro-sédimentaires contrôlant la dynamique du trait de côte.</p>	<p>Il était prévu initialement de soutenir deux projets de thèse sur la période 2023-2025. Le premier, dans la poursuite du premier programme d'actions, a été initié et réalisé par le laboratoire EPOC de l'Université de Bordeaux, Lacanau ayant constitué à cette occasion un site pilote avec Biscarrosse. Au moment du bilan 2024, il a été jugé non utile de poursuivre le soutien envers une deuxième thèse.</p> <p>Réalisations financières : La thèse a bien été financée à hauteur de l'enveloppe programmée.</p> 	<p>Partenariat avec l'Université de Bordeaux, laboratoire EPOC.</p>	<p>Les objectifs sont partiellement atteints : les résultats de la première thèse n'ont pas été suffisamment partagés ce qui a interrogé la pertinence du soutien d'une 2^{nde} thèse. Au bilan 2025, la poursuite d'une nouvelle thèse n'est pas envisagée.</p>

Action portée par la CCMA

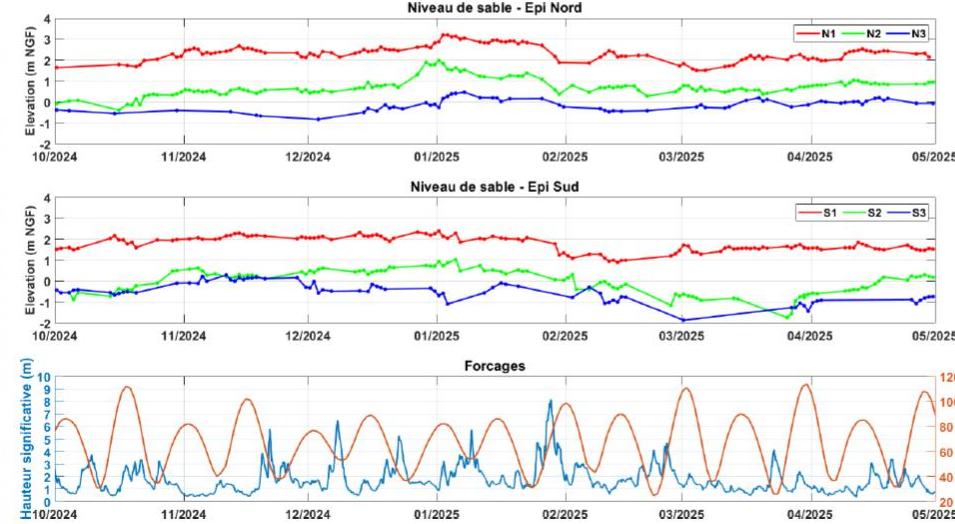
Action portée par la commune

AXE 1 : Poursuite de la connaissance de l'aléa érosion et de la conscience du risque

Illustration de résultats de l'action



Relevés photographiques (2025)



Exemple de suivi hydro-sédimentaire grâce au dispositif webcam (2025)

#1.1 Poursuite de la connaissance de l'érosion



FORCES

- Une action pérennisée dans le plan d'actions avec l'Observatoire local
- Une collecte de données récurrente visant à guider l'action publique
- Accords-cadre adaptés aux besoins de l'action



FAIBLESSES

- Manque de clarté de l'usage de la collecte des données
- Un dispositif à cheval entre deux axes : identifié à l'axe 1, financé à l'axe 2
- Partenaires qui manifestent le souhait de pouvoir disposer des données / résultats des actions de l'axe 1
- Déconnexion des partenaires à l'observatoire local**



OPPORTUNITÉS ET PERSPECTIVES

- Poursuite et pérennisation des actions au regard de leur pertinence : clarifier l'usage pour en faciliter le suivi
- Amélioration de l'articulation et transmissions des données recueillies par les deux maîtres d'ouvrage : opportunité pour les actions de communication et de connaissance



POINTS DE VIGILANCE

- Redondance des dispositifs : vigilance à avoir sur le choix des prestations et l'articulation entre les actions pilotées par la commune et la CCMA
- Archivage des données en coordination avec l'OCNA
- Lien au projet Shormosat (ANR)

AXE 1 : Poursuite de la connaissance de l'aléa érosion et de la conscience du risque

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

#1.2 Communication et culture du risque

#1.2.1 Vulgarisation et diffusion d'informations au public

Objectifs	Etat d'avancement et réalisations	Moyens mis en œuvre	Atteinte des objectifs
Dans la poursuite de la première stratégie, cette action vise à favoriser l'information du grand public et des professionnels. L'objectif est d'aller plus loin en intégrant une communication institutionnelle et en visant un public qui ne serait pas encore sensibilisé.	<p>Pour renouveler l'approche, l'action intègre quatre sous-actions : actualisation de la plaquette pédagogique, production d'une vidéo pédagogique, une exposition ainsi qu'un forum du littoral. Si la nouvelle plaquette et vidéo pédagogique sont en cours de réalisation au moment de la réalisation du bilan, deux forums auront lieu durant la période 2023-2025 : Forum Littoral (juin 2024) et la journée Océan (décembre 2025). Ils ont intégré à titre d'exemple l'exposition, un show scientifique et une table ronde. Il est attendu que l'ensemble des sous-actions soient au moins partiellement réalisées d'ici fin 2025. En attendant, d'autres plaquettes pédagogiques ont fait l'objet d'une première diffusion sur la période.</p> <p>Réalisations financières : l'exposition thématique et l'organisation du forum littoral de Lacanau ont requis des moyens financiers plus importants que l'estimation initiale. Le taux présenté correspond aux montants <u>engagés et non soldés/facturés</u> au regard de l'enveloppe estimative initiale.</p> 	<p>Intervenants Forum du littoral 2024 : D. Cheissoux, S. Panonacle, H. Sabarot, P. Meiffren, A. Blanchard, Crystal Production, E. Chaumillon, M. Duméry, G. Bouzard.</p> <p>Prestataire vidéo : La Boîte à film</p> <p>Prestation plaquette pédagogique : Agence Céou</p>	<p>A la date du bilan, les objectifs sont partiellement atteints au vu de l'état d'avancement : pour garantir l'atteinte des objectifs, il serait pertinent d'établir des indicateurs qui permettent une évaluation de la diffusion des outils (plaquette/vidéo) en fonction des publics (jeunes / habitants / professionnels / touristes...).</p>

#1.2.2 Développement de la culture du risque et participation de la population

Objectifs	Etat d'avancement et réalisations	Moyens mis en œuvre	Atteinte des objectifs
Afin de développer la culture du risque et la participation de la population, l'objectif est de mettre à disposition des habitants un moyen de s'impliquer dans le suivi de l'érosion (sciences participatives) par le biais d'une station « CoastNap » qui permet aux usagers d'envoyer des clichés d'un même lieu en temps réel.	<p>Déployé depuis fin 2021 dans 3 sites pilotes dont Lacanau, la commune a bénéficié d'une installation gratuite d'une station sur son littoral. Avant le démontage en novembre 2024, la station témoignait d'une bonne utilisation : en moyenne plus de 2 photos / jours. Le public a été en partie affecté par le démontage, montrant le succès de l'installation. La ré-installation du totem est à l'étude par l'OCNA et son prestataire.</p> <p>Réalisations financières : à date, l'enveloppe financière dédiée au projet Coastnap n'a pas été consommée. En cas de report en phase sur la phase 2026-2028, l'enveloppe financière permettra de faire les ajustements ou renouvellement de totem nécessaires.</p> 	<p>Convention de partenariat avec l'OCNA</p>	<p>Les objectifs sont atteints voire dépassés : l'usage de la station est quotidien et certains habitants ont montré une forme d'attachement à la station lors de son démontage (raison de sécurité). La station devrait être prochainement réinstallée.</p>

AXE 1 : Poursuite de la connaissance de l'aléa érosion et de la conscience du risque

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

#1.2.3 Développement et approfondissement de la mémoire du littoral

Objectifs

Par le biais de l'installation de repères d'érosion et de compilation de documents visuels retraçant le développement du front de mer de Lacanau, l'action avait pour objectif de développer la culture et la mémoire du risque des habitants et personnes de passages à Lacanau.

Etat d'avancement et réalisations

A ce stade, **l'action n'a pas encore été réalisée**. Plusieurs étapes ont été mises en œuvre :

- Un travail de repérage a été effectué avec l'OCNA sur les repères fixes (marqueurs de la dynamique sédimentaire horizontalement sur des escaliers d'accès aux plages) ;
- Le travail sur une représentation horizontale de la mouvance du trait de côte est reporté, suite à une première démarche infructueuse : la commune souhaite faire appel à un projet d'artiste, mais cela nécessite de prendre en compte le réaménagement du front de mer - ce qui interroge sur la pérennité de l'œuvre si elle est engagée trop tôt. Des questions autour de la fréquentation et de la peinture ont également retardé le projet ;
- La visualisation historique sera valorisée dans la plaquette pédagogique et ne fait plus l'objet d'une compilation à part entière.

Réalisations financières : suite à une démarche infructueuse, à date, il n'y a pas encore eu d'engagement financier. 17% du montant initial devrait être engagé d'ici fin 2025, l'action étant engagée mais la réalisation étant reportée à la phase 2026-2028, les montants sont également reportés.

0%

Moyens mis en œuvre

Accompagnement de l'OCNA

Souhait de mobilisation d'artistes canaulais

Atteinte des objectifs

Action en cours de redéfinition

Illustration de l'action



Repérage des seuils de niveaux de sable (2025)

AXE 1 : Poursuite de la connaissance de l'aléa érosion et de la conscience du risque

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

Illustration de résultats de l'action



23

#1.2 Communication et culture du risque



FORCES

- Portage politique fort sur les actions de communication (forum, vidéo pédagogique...)



FAIBLESSES

- Coordination commune-CCMA : regret d'un manque de mise à disposition des résultats de l'observatoire à des fins de communication pédagogique



OPPORTUNITÉS ET PERSPECTIVES

- Perspective ouverte d'une 2^e vidéo pédagogique pour expliquer la relocalisation et l'ouvrage 2050
- Poursuite de la tenue des forums 1 à 2 fois par phase



POINTS DE VIGILANCE

- Marqueurs d'érosion à adapter localement aux conditions (fréquentation touristique et dynamiques saisonnières de l'érosion)

AXE 2 : Surveillance et prévision de l'érosion

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

#2.1 Observation et surveillance de l'érosion

#2.1.1 Observatoire hydrosédimentaire du littoral canaulais

Objectifs

L'objectif initial est de pérenniser la surveillance régulière de l'ensemble du littoral (estran, haut de plage, haut de dune, petits fonds) pour mieux connaître le fonctionnement du littoral dans l'optique de toujours mieux (ré)agir aux phénomènes en place.

Considéré comme le socle de base de la stratégie, cette action a vocation à être récurrente annuellement.

Etat d'avancement et réalisations

L'observation hydrosédimentaire a été pleinement engagée sur la période 2023-2025. Au moment du lancement des marchés, l'action a été renforcée par un double objectif de (1) surveillance et (2) d'amélioration du socle de connaissance du littoral (respectivement axe 2 et axe 1 de la SLGBC). Les **levés bathymétriques** ont été reportés à la prochaine phase. L'action est donc principalement portée et réalisée depuis 2023 au moyen de **levés topographiques** et de la surveillance par **deux webcams** installées sur le front de mer (actions en cours de réalisation pour l'année 2025). Le dispositif de webcams permet la récupération en temps réel des niveaux de sables en NGF le long des épis.

Réalisations financières : le dépassement de l'enveloppe budgétaire est lié au marché de surveillance spécifique webcams mis en place avec une convention de 3 ans jusqu'à 2025 (l'enveloppe initiale étant dimensionnée pour 2 ans)



Moyens mis en œuvre

Levés topographiques : accord-cadre avec Casagec

Levés bathymétriques : accord-cadre avec Parallèle45 – non réalisé

Surveillance webcams : Convention Casagec-CCMA

Atteinte des objectifs

Les **objectifs sont partiellement atteints** les levés bathymétriques seront réalisés plutôt en seconde phase, la raison évoquée étant la pertinence du suivi. Par ailleurs, la bancarisation des données est encore à réaliser : la CCMA dispose d'une formation à ce sujet.

Objectifs

En complément de l'observatoire hydrosédimentaire, la SLGBC de Lacanau s'est dotée d'un volet naturaliste pour suivre les impacts des opérations de travaux sur les espèces et les milieux littoraux.

Etat d'avancement et réalisations

Si l'acquisition de données physico-chimiques et benthos sur les plages n'était finalement pas pertinente (reprofilage des dunes sans usage des sédiments des plages), l'acquisition de données naturalistes (inventaires faune-flore) a bien été menée comme prévu au moyen de la mise en place d'un accord-cadre activable dès que besoin. L'observatoire naturaliste a donc principalement été alimenté par l'acquisition de données en lien avec la réalisation de travaux.

Réalisations financières : les réalisations financières ont principalement porté sur l'acquisition de données naturalistes.



Moyens mis en œuvre

Missions naturalistes : accord-cadre avec Naturalia

Atteinte des objectifs

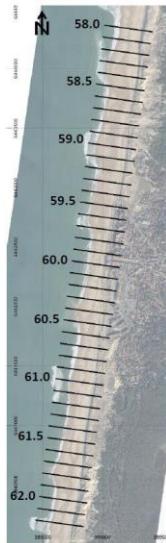
Les **objectifs sont partiellement atteints** : l'acquisition des données naturalistes a bien été réalisée et transmises, mais la bancarisation des données doit encore être réalisée. Le principal frein est le manque de clarté sur le protocole de bancarisation et l'absence de contact pour guider le pilote de l'action.

AXE 2 : Surveillance et prévision de l'érosion

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

Illustration de résultats de l'action



Suivi des mouvements sédimentaires des ouvrages (2024)

Extrait du suivi topographique (2023)

Note : Un rapport par an est produit dans le cadre de l'observatoire. Les données brutes étaient auparavant envoyées au BRGM, mais le rôle de bancarisation sur la plateforme PIGMA est désormais alloué au porteur de la stratégie (formation en cours).

#2.1 Observation et surveillance de l'érosion



FORCES

- Action pleinement identifiée comme socle pour la SLGBC
- Observatoire pérenne portant sur les deux volets hydrosédimentaire et naturaliste



FAIBLESSES

- La bancarisation est partielle : atteignable pour les données hydrosédimentaires car la CCMA bénéficie d'un accompagnement-formation de l'OCNA (BRGM) ; en besoin d'accompagnement sur les données naturalistes



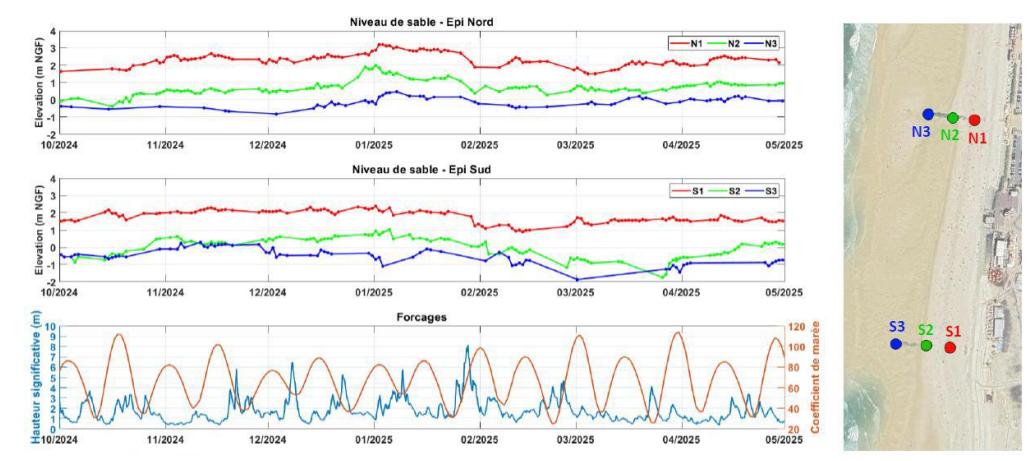
OPPORTUNITÉS ET PERSPECTIVES

- Relance des marchés et conventions pour poursuivre les actions de l'observatoire
- Opportunité de développer un seuil d'alerte et de déclenchement de travaux d'urgence en s'appuyant sur le déploiement des webcams et de leur mesure des niveaux altimétriques



POINTS DE VIGILANCE

- Amélioration de la transmission des données aussi bien aux partenaires qu'à destination des actions de communication
- Organisation en « observatoire » avec centralisation / bancarisation des données à clarifier (si ce n'est à établir)



Exemple de suivi grâce au dispositif webcam (2025)

AXE 2 : Surveillance et prévision de l'érosion

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

#2.2 Prévision de l'érosion

#2.2.1 Cartographie de l'aléa recul de côte 30 ans et 100 ans

Objectifs

L'action visait l'actualisation des positions du trait de côte selon les préconisations de la loi Climat et Résilience, autrement dit, la projection l'aléa recul du trait de côte à 30 ans et 100 ans.

Etat d'avancement et réalisations

L'action a été réalisée en lien avec l'OCNA en 2024 en coordination avec les autres stratégies locales intercommunales.

Réalisations financières : la sous-consommation de l'enveloppe s'explique par le fait que la prestation a été mutualisée à l'échelle intercommunale, les montants affichés dans le suivi financier correspondent à la création des cartes spécifique à Lacanau.

Moyens mis en œuvre

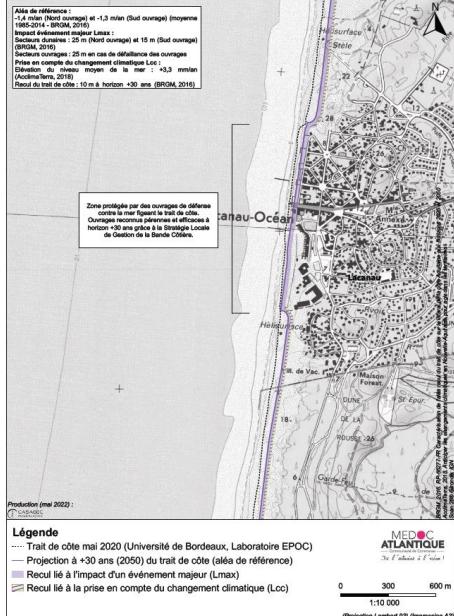
Marché réalisé par le BET Casagec Ingénierie.



Atteinte des objectifs

Les **objectifs sont atteints** : bien que réalisées hors programme d'action, les cartographies ont bien été produites.

Illustration de résultats de l'action



Extrait de la
cartographie
à de l'aléa
recul du trait
de côte

#2.2 Prévision de l'érosion



FORCES

- Réalisation à l'échelle intercommunale permettant une cohérence à l'échelle territoriale



OPPORTUNITES ET PERSPECTIVES

- Cartes à actualiser à la lumière du nouveau guide méthodologique pour la côte nouvelle aquitaine publié par l'OCNA/BRGM en 2025



FAIBLESSES

- Non intégration des cartographies dans les documents d'urbanisme (PLU) mais cette intégration n'est pas obligatoire en raison du PPRL approuvé



POINTS DE VIGILANCE

- Articulation avec le PLU à réaliser
- Opportunité de mutualisation probable de la prestation à l'échelle intercommunale : faire le lien avec la SLGBC même si la réalisation financière est en dehors du programme

AXE 2 : Surveillance et prévision de l'érosion

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

#2.3 Surveillance géotechnique

#2.3.1 Surveillance régulière des ouvrages

Objectifs

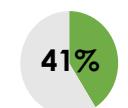
L'action vise la surveillance régulière des ouvrages. Les actions identifiées au moment du plan d'actions relevaient d'investigations géotechniques pour le dimensionnement de l'ouvrage 2050 et de levés topographiques des ouvrages par orthophotographie haute définition et d'analyse annuelle de l'état des ouvrages de défense contre la mer.

Etat d'avancement et réalisations

Des investigations géotechniques pour le dimensionnement de l'ouvrage 2050 ont été réalisées en préalable au dialogue compétitif mais devront être complétées en 2026.

Les levés topographiques spécifiques n'ont pas été menés en raison du calendrier de travaux sur l'ouvrage existant (en cours jusqu'à 2025). Des investigations complémentaires pourraient être nécessaires d'ici fin 2025 (a posteriori de ce bilan).

Réalisations financières : accord-cadre sur les levés topographiques non activé car dépendant du calendrier des travaux de remise en état



Moyens mis en œuvre

Accord-cadre de relevé topographiques avec Casagec – non réalisé

Marché d'investigation géotechniques : Fondasol

Atteinte des objectifs

Les **objectifs sont atteints** au regard de l'avancement des travaux : l'accord-cadre existe et pourra être activé rapidement en 2026 pour effectuer les relevés topographiques à un moment pertinent. Les investigations géotechniques nécessaires aux études de conception de l'ouvrage 2050 vont être réalisées en 2026.

#2.3.2 Surveillance géotechnique des bâtiments liés à l'ouvrage

Objectifs

Suite à la première SLGBC ayant étudié les bâtiments communaux de premier et de deuxième rang, il a été décidé de poursuivre la surveillance géotechnique des bâtiments communaux de premier rang dans l'attente de leur relocalisation. Cette surveillance doit permettre de diagnostiquer rapidement toute évolution dans la sécurité de l'usage du bâti.

Etat d'avancement et réalisations

La surveillance géotechnique des bâtiments communaux de premier rang est effectuée deux fois par an en 2023-2025 (tranche ferme du marché). Il est à noter des évolutions sur la période et en continuité de la SLGBC : les travaux effectués sur les sites ont pu affectés les repères, et le changement de prestataire induit une particularité logicielle malgré la demande de compatibilité pour la continuité des analyses.

La continuité demeure un objectif visé, donnant d'ailleurs lieu à des rapports incrémentés à chaque levé. L'essentiel étant l'observation d'absence de mouvement.

Réalisations financières : les tranches optionnelles du marché n'ont pas été activées en raison de l'incertitude sur le calendrier de démolition et de l'absence d'événement tempêteux majeur (mesures spécifiques)



Moyens mis en œuvre

Surveillance géotechnique menée par Antea Group

Atteinte des objectifs

Les **objectifs sont atteints** : la surveillance des bâtiments nécessite d'être poursuivie. Les tranches optionnelles du marché pourront être activées lors de la prochaine phase.

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

AXE 2 : Surveillance et prévision de l'érosion

Illustration de résultats de l'action

Zone étudiée	Bâtiments étudiés			
	Maison de la Glisse	Poste de secours	Restaurant Le Kayoc	Bâtiments de 2nd rang
<ul style="list-style-type: none"> 2 lignes de bâtiments 700 ml étudiés  <p>Ligne des bâtiments de 1^{er} rang Ligne des bâtiments de 2nd rang Lacanau Océan</p>	Maison de la Glisse   	Poste de secours 	Restaurant Le Kayoc 	Bâtiments de 2nd rang 
<ul style="list-style-type: none"> 2 lignes de bâtiments 700 ml étudiés  <p>Ligne des bâtiments de 1^{er} rang Ligne des bâtiments de 2nd rang Lacanau Océan</p>	Bâtiment de R-1 à R+1 Années 90's Fondations superficielles supposées	Bâtiment de type RDC 1976 Fondations profondes (pieux)	Bâtiment de type R+1 Années 60's Fondations profondes (pieux)	Bâtiments de RDC et R+4 Début du XXe à aujourd'hui Fondations profondes supposées (pieux)



Localisation de l'inclinomètre I2 sur l'esplanade à proximité du poste de secours



Tube inclinométrique I2



Localisation de l'inclinomètre I1 sur l'esplanade de la Maison de la glisse



Tube inclinométrique I1

Nouvelle instrumentation installée par Antea Group (2024)

Bâtiments soumis à surveillance géotechnique annuelle (encadrés jaune et violet)

28

#2.3 Surveillance géotechnique



FORCES

- Surveillance des bâti-s qui s'inscrit dans un projet plus global de relocalisation de certains bâtiments sensibles
- Vigilance apportée à la surveillance des ouvrages existants et des bâtiments sensibles identifiés dans la première SLGBC



FAIBLESSES

- Insuffisances dans le partage des résultats



OPPORTUNITÉS ET PERSPECTIVES

- Poursuite de la surveillance des ouvrages à la suite des travaux effectués
- Poursuite de la surveillance des ouvrages de front de mer dans l'attente de leur relocalisation



POINTS DE VIGILANCE

- Vigilance sur la continuité du suivi géotechnique des bâtiments : le prochain marché devra s'assurer de la continuité entre les modèles et instrumentation utilisés

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

#3.1 Révision des documents de gestion de crise

#3.1 Actualisation des documents communaux sur les risques (DICRIM + PCS)

Objectifs	Etat d'avancement et réalisations	Moyens mis en œuvre	Atteinte des objectifs
L'objectif ciblé est que la commune dispose de documents de gestion de crise à jour dans le temps.	<p>Plusieurs actions contribuaient à l'objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Actualisation du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), réalisé fin 2024 et publié début 2025 : la commune s'est appuyée sur une prestation graphique hors plan de financement de la SLGBC ; Mise en place d'un service d'alerte : la commune dispose d'un préveteur en appui aux équipes chargées de la prévention des risques littoraux. <p>Réalisations financières : non pertinent - pas de dépense prévisionnelle ni réalisée</p>	Prestation graphique Préveteur : exercice de gestion de crise	Les objectifs sont atteints.

29

Illustration de résultats de l'action



Actualisation du DICRIM (2024)

Accessibilité en ligne : <https://www.lacanau.fr/publication/dicrim-2024/>

#3.1 Révision des documents de gestion de crise



FORCES

- Appel à une prestation graphique pour l'actualisation du DICRIM
- Lien établi entre DICRIM et SLGBC



POINTS DE VIGILANCE

- Place de la dynamique d'érosion dans un exercice de gestion de crise grande nature



OPPORTUNITES ET PERSPECTIVES

- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) devant être réactualisé tous les 5 ans, l'action pourrait être réintégrée en phase 2 ou 3 de la SLGBC 2023-2030 : le calendrier est à clarifier.
- Un exercice de gestion de crise pourrait être de nouveau conduit en phases suivantes.

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

#3.2 Gestion d'un recul brutal du trait de côte et/ou défaillance d'un ouvrage

#3.2 Protocole de gestion de désordres suite à tempêtes

Objectifs	Etat d'avancement et réalisations	Moyens mis en œuvre	Atteinte des objectifs
<p>L'objectif ciblé est d'avoir à disposition un protocole de gestion de désordres suite à l'occurrence d'événements climatiques. En cas de tempête, les observations réalisées ne rentrent pas dans le cadre de la surveillance régulière établie en axe 2.</p> <p>30</p>	<p>L'accord-cadre à bon de commande établi permet l'activation rapide d'études de levés topographiques spécifiques selon les événements climatiques et de visites techniques approfondies. Cet accord-cadre a été mobilisé à quatre reprises au cours de la période 2023-2025 : novembre 2023, juin 2024, décembre 2024 et février 2025. Cette sollicitation est justifiée par l'observation de petits désordres et petits travaux d'urgence.</p> <p>Réalisations financières : accord-cadre plus élevé qu'en première estimation (16,5 k€ au lieu de 11 k€). La mobilisation de l'accord-cadre a amené à des dépenses proches de l'estimatif initial (11,8 k€).</p>	Cabinet PARALLELE 45	<p>Les objectifs sont atteints : les spécifications de l'accord-cadre sont adaptées aux besoins. Il permet une bonne réactivité dès lors que des désordres sont identifiés.</p>

#3.2 Gestion d'un recul brutal du trait de côte et/ou défaillance d'un ouvrage



FORCES

- Disposition d'un accord-cadre à bon de commande



OPPORTUNITES ET PERSPECTIVES

- Accord-cadre à renouveler pour les prochaines phases de la SLGBC



POINTS DE VIGILANCE

- Assurer la continuité des protocoles de gestion et accords-cadre à mobiliser en cas d'urgence

AXE 4 : Risque et urbanisme

#4.1 Poursuite des travaux d'intégration du risque dans l'urbanisme

#4.1 Risque et document d'urbanisme

Objectifs

Dans la continuité de la première stratégie, le travail sur l'urbanisme réversible s'est poursuivi autour des procédés constructifs et au sein d'un groupe de travail réunissant des architectes, entreprises et constructeurs, organismes conseils... Mobilisé en workshop, ce groupe a partagé des pistes de réflexions concrètes étayées de réalisations variées sur la démontabilité, le réemploi, la modularité...

Etat d'avancement et réalisations

Trois sous-actions de nature très différentes étaient prévues pour contribuer à l'objectif. La première, visant à réunir les acteurs de l'aménagement autour d'un **workshop sur l'urbanisme réversible et la modularité** a été une réussite. Réunis 2 fois au cours de la phase, les résultats du groupe de travail – composé d'une dizaine d'acteurs aux profils variés – restent à valoriser. La future plaquette pédagogique a été mentionnée comme support de valorisation.

S'agissant de l'**expertise juridique complémentaire**, celle-ci a en partie été portée par le PPA plutôt que par la SLGBC ; tandis que les cartographies de l'aléa recul du trait de côte réalisées à l'axe 2 n'ont pas encore été intégrées au PLU, toutes les dispositions issues de la loi C&R n'étant pas encore connues (décret ou ordonnance en attente) et les procédures d'évolution des documents d'urbanisme faisant l'objet de nouvelles dispositions réglementaires.

Réalisations financières : la faible réalisation financière s'explique par les faibles réalisations des actions. Le workshop n'a pas nécessité de dépenses aussi importantes que prévues

14%

Moyens mis en œuvre

Groupe de travail/Workshop d'une dizaine d'acteurs régionaux réunis plusieurs fois à la mairie : aménageurs, maîtres d'œuvre, entreprises et professionnels de la construction, organismes de conseil

Atteinte des objectifs

Les **objectifs sont partiellement atteints** : les partenaires sont en attente de la révision du PLU, document au cœur de l'articulation entre risque et urbanisme. Toutefois, le travail collectif entre la commune et les aménageurs constitue une réussite.

#4.2 Opérations témoins réversibilité : porté par le PPA

AXE 4 - Prévention. Prise en compte du risque érosion dans l'urbanisme



FORCES

- Des innovations urbanistiques qui marquent encore les documents d'urbanisme (zones UBL - urbanisme réversible)
- Une articulation et une répartition étroite entre la SLGBC et le PPA : prise en charge d'opération témoins sur la réversibilité par le PPA en action 4.2



FAIBLESSES

- Intégration des cartes à 30 et 100 ans (loi Climat et Résilience) dans l'attente de la révision du PLU
- Valorisation des actions du PPA dans le cadre de la SLGBC qui pourrait être davantage partagée
- Une démarche sur les process constructifs qui dépasse les cadres d'aménagement du PPA et la complète



OPPORTUNITES ET PERSPECTIVES

- Révision du PLU en questionnement l'intégration volontaire les cartographies à 30 et 100 ans
- Poursuivre les travaux engagés par le workshop urbanisme réversible pour l'enrichir, diffuser les exemples et maintenir le réseau créé
- Réalisation d'opérations traduisant le principe d'urbanisme réversible



POINTS DE VIGILANCE

- Pérennité de la zone UBI dans un contexte où la loi Climat et Résilience pose de nouvelles dispositions d'urbanisme en zone exposée

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens

L'un des traits distinctifs de la stratégie locale de gestion du trait de côte (SLGBC) de Lacanau réside dans son étroite articulation avec le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Littoral noué pour 10 ans. Cette cohérence stratégique autour de l'axe 5, consacré notamment à la relocalisation des activités, biens et usages menacés par l'érosion, constitue une force de la démarche locale.

En intégrant dès l'amont les dimensions foncières, urbaines et économiques portées par le PPA, aux côtés des outils de gestion des risques auxquels est exposée la bande côtière, la commune bénéficie d'un levier opérationnel fort pour traduire les orientations de recul du trait de côte en actions concrètes d'aménagement et d'urbanisme, ce qu'elle fait déjà depuis 2017 dans le cadre de son PLU et de sa politique foncière. En effet, cette articulation « permet aujourd'hui d'envisager la gestion du risque à plus long terme, via la mise en œuvre d'études complémentaires et d'actions pionnières qui aideront à légitimer la stratégie ».

Cette synergie **favorise la mise en œuvre coordonnée** des études, des outils fonciers et des dispositifs d'accompagnement des acteurs, **réduisant le risque d'incohérence** entre la planification et l'action. Toutefois, cette répartition et articulation présente certaines limites : elle tend à **diluer la gouvernance** (maîtres d'ouvrage différents, membres similaires dans les COPIL des deux projets), et a pu entraîner tout de même une forme de **discontinuité dans l'articulation** entre les actions (plans d'actions menés indépendamment). Le rattachement au PPA étant fort, lorsque l'axe 5 est abordé en entretien, les interlocuteurs se sont ainsi fortement référés à la mise en œuvre du PPA, rendant parfois compliqué l'exercice de bilan pour la SLGBC.

Ces points de faiblesse restent néanmoins limités, les maîtres d'ouvrage et partenaires restant attentifs à la bonne articulation entre les deux programmes au service d'un seul projet partagé avec tous de longue date. Cette vigilance doit être maintenue dans la poursuite de la mise en œuvre de la SLGBC.

#5.1 Etude pour le scénario de relocalisation

32

#5.1 Actualisation de l'étude de relocalisation pour 2100

Objectifs

Les principaux objectifs de l'action sont de relancer et actualiser la réflexion sur l'adaptation du littoral de Lacanau en s'appuyant sur les travaux antérieurs : mise à jour du diagnostic et de la cartographie foncière à horizon 2100, élaboration de plans guides scénarisés, définition d'une stratégie de maîtrise foncière et mobilisation des outils de la loi Climat Résilience pour orienter les choix des élus.

Etat d'avancement et réalisations

Lancée et mise en œuvre depuis fin 2023, l'action, d'une durée de 2 ans, est en cours de réalisation et devrait s'achever fin 2025-début 2026.

Moyens mis en œuvre

Maîtrise d'ouvrage portée par la CCMA dans le cadre d'une convention de partenariat avec le GIP Littoral, la Commune et l'EPF Nouvelle-Aquitaine

Maîtrises d'œuvre : Artelia, Atelier Georges, FTC, Adaltnys

Atteinte des objectifs

Action en cours

Réalisations financières : action en cours de réalisation, son niveau de réalisation devrait dépasser le niveau estimé initial (220k€ au lieu de 200k€)

110%

#5.2 Etudes foncières pour des opérations de relocalisation : portées par le PPA

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

#5.3 Etude pour le scénario de relocalisation

#5.3 Expérimentation des nouveaux outils « érosion »

Objectifs

La loi Climat et Résilience a introduit de nouveaux outils pour faire face au recul du trait de côte. L'objectif de l'action est de se saisir de ces nouveaux outils pour les expérimenter dans le cadre des actions de relocalisation.

Etat d'avancement et réalisations

Une étude a été menée auprès des commerces du passage Lacaze dans le cadre du PPA (non au titre de la stratégie). Au regard de l'état d'avancement des études du PPA, il a été jugé trop précoce l'usage et l'expérimentation des nouveaux outils de la loi Climat et Résilience. La pertinence de l'action sera reposée sur la phase 2026-2028, avec les enseignements à tirer des diverses études de relocalisations.

Réalisations financières : action non réalisée

0%

Moyens mis en œuvre

-

Atteinte des objectifs

Action jugée non pertinente au moment de la réalisation de la phase 1.

33

#5.4 Travaux de relocalisation / renaturation : portés par le PPA

AXE 5 - Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dont relocalisation



FORCES

- Existence et articulation étroite avec le PPA, comme levier opérationnel fort sur la relocalisation
- Ambition territoriale forte et cohérente stratégiquement entre différents programmes



FAIBLESSES

- Faible articulation de l'axe avec le reste de la SLGBC : les raisons pour lesquelles l'action 5.1 est inscrite à la SLGBC et non au PPA sont davantage financières.



OPPORTUNITÉS ET PERSPECTIVES

- Assurer un rapportage partagé de l'avancement des actions des PPA et SLGBC dans les instances de pilotage pour renforcer la coordination et cohérence : sonder l'opportunité de la tenue d'au moins un COPIL partagé à chaque phase



POINTS DE VIGILANCE

- Vigilance sur l'articulation de l'axe 7 (ouvrage 2050), le projet de réaménagement du front de mer (ADS et PPA) et les actions de relocalisation (axe 5 et PPA)
- Vigilance sur la coordination des instances de gouvernance PPA et SLGBC et la continuité des programmes

AXE 6 : Processus naturels et lutte active douce

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

#6.1 Actions d'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire

#6.1.1 Préservation des milieux dunaires

Objectifs

La gestion souple des dunes communales fait l'objet d'une coopération historique entre la Ville de Lacanau et l'ONF. Le renouvellement du cadre partenarial a pour but de poursuivre les actions souples jusqu'alors menée afin de réduire les risques littoraux sur les systèmes dunaires, notamment par le contrôle de l'érosion éolienne et la protection des milieux naturels par la canalisation du public.

Etat d'avancement et réalisations

Le partenariat avec l'ONF a été sécurisé juridiquement depuis 2020 par un conventionnement triennal. La gestion souple a été menée comme prévu, sans rencontrer de problématique particulière. Des actions nouvelles ont été par ailleurs réalisées dans le cadre établi pour la période 2023-2025: la transplantation d'une espèce floristique protégée (*Achillea maritima*) et menacée par les chantiers. Cette transplantation a obtenu de très bons résultats.

Réalisations financières : le montant réalisé est plus élevé en raison d'une intervention en gestion souple et de replantation spécifique après les travaux de confortement de l'ouvrage.

114%

Moyens mis en œuvre

Convention triennale avec l'ONF

Atteinte des objectifs

Les objectifs sont dépassés : l'ONF est intervenu dès que de besoin, les actions réalisées ont eu les résultats escomptés. La transplantation d'espèces protégées est une action qui va au-delà des objectifs de l'action et est une réussite pour la phase 1. L'action, récurrente, doit être poursuive dans les prochaines phases.

34

Objectifs

En complément de la gestion courante des dunes communales portée en action 6.1.1 par la commune, cette action portée par la CCMA vise la réalisation d'action de gestion souple de génie écologique suite à la réalisation des travaux dunaires ou de lutte active dure sur les ouvrages.

Etat d'avancement et réalisations

Une convention sur la période 2024-2025 a été établie entre la CCMA et l'ONF pour l'achat de matériaux en provenance des forêts domaniales et la mise à disposition de personnel pour encadrer les entreprises privées qui mettent en œuvre les actions. Suite aux travaux de reprofilage dunaire, l'ONF a été mobilisée par deux fois en 2024 pour fournir les matériaux nécessaires à la stabilisation de la dune et au suivi des chantiers.

Réalisations financières : à date du bilan, la convention a été activée deux fois à la fois pour les travaux dunaires de 2024 et ceux de début 2025. Les dépenses ont été moins importantes que prévu au regard de la superficie réelle de la dune traitée et des montants exacts du marché.

Moyens mis en œuvre

Convention avec l'ONF

Atteinte des objectifs

Les objectifs sont atteints : la convention avec l'ONF a bien été établie et mobilisée dès que cela a été estimé nécessaire.

18%

AXE 6 : Processus naturels et lutte active douce

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

#6.1.3 Communication et sensibilisation sur la préservation des milieux dunaires

Objectifs

L'objectif final de l'action est la préservation des milieux dunaires. Pour cela, la SLGBC prévoit des actions de communication et de sensibilisation aux bénéfices d'une telle préservation auprès du grand public sous forme d'installation de panneaux signalétiques.

Etat d'avancement et réalisations

L'action n'a pas encore été réalisée mais des réflexions ont été engagées et ont avancé sur ce volet. D'ici à fin 2025, la commune prévoit la conception de panneaux pédagogiques à destination du grand public. Un montant de 5000 € HT (prévisionnel) pourrait être alloué à la bonne réalisation de l'action.

A ce stade, des **discussions ont été engagées avec l'ONF**, avec plusieurs pistes sur le fond : valorisation des travaux, valorisation des actions, notamment la transplantation des espèces protégées, les observations photographiques et naturalistes...

Réalisations financières : action non réalisée à date du bilan. Des montants pourraient être engagés d'ici fin 2025.

0%

Moyens mis en œuvre

Accompagnement et conseils de l'ONF

Atteinte des objectifs

Action lancée fin 2025 (non réalisée à date par manque de temps). En l'absence de réalisation en phase 1, elle sera reportée en phase 2. Une articulation avec l'observatoire du littoral sur ses deux volets est à envisager pour nourrir les réflexions et le fond des panneaux.

#6.1.4 Chantiers participatifs préservation des milieux dunaires

Objectifs

Les chantiers participatifs ont pour double objectif de sensibiliser et d'impliquer la population dans la gestion de son littoral. L'ambition est de valoriser le savoir-faire et les bénéfices des actions de gestion douces sur la dune et les plages de Lacanau.

Etat d'avancement et réalisations

Le **premier chantier participatif** a été mené en février 2024. Une **dizaine de personnes** se sont réunis pour participer au chantier en présence de la commune et de l'ONF qui les ont accompagnés. L'action consistait à réaliser la **plantation d'Oyat** sur la dune afin de la stabiliser pendant l'hiver.

Les retours des participants sont très positifs, et laisse penser qu'une prochaine action pourrait rencontrer d'autant plus de succès.

Réalisations financières : pas d'engagement financier nécessaire pour mener l'action : réalisé dans le cadre de la convention triennale.

0%

Moyens mis en œuvre

Partenariat et conventionnement avec l'ONF

Atteinte des objectifs

Les **objectifs sont atteints** : les retours émis lors des entretiens au cours du bilan soulignent la réussite de l'action. Les chantiers participatifs menés sont vus comme une action phare à renouveler pour favoriser l'implication et la sensibilisation du grand public.

AXE 6 : Processus naturels et lutte active douce

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

Illustration de résultats de l'action



Plantation d'Oyat sur les dunes communales



Suivis naturalistes (année 2024) – action
2.1.2 ayant servi à l'action 6.1.1

#6.1 Actions d'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire



FORCES

- Conventionnement établi et collaboration rodée avec l'ONF pour mener les actions de gestion souple, de génie écologique et de sensibilisation par des chantiers participatifs
- Transplantation réussie du Diots maritime (*Achillea maritima*)



FAIBLESSES

- Difficulté persistante à fixer le trait de côte à long terme : nécessité de récurrence de l'action



OPPORTUNITÉS ET PERSPECTIVES

- Poursuite des chantiers participatifs et enclenchement d'une dynamique locale autour de ces actions de sensibilisation par la gestion
- Renouvellement du conventionnement avec l'ONF



POINTS DE VIGILANCE

- Estimation des coûts à rapprocher des consommations financières réelles (faible consommation sur la phase 1)

AXE 6 : Processus naturels et lutte active douce

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

#6.2 Actions de lutte douce par rechargement

Objectifs

L'action est divisée en deux sous-actions qui contribuent au même objectif : les études amont et les travaux de rechargement en sable pour lutter contre l'érosion marine. Ces travaux participent aussi à favoriser la stabilité de l'ouvrage de protection, la sécurisation des accès aux plages, le tout en cohérence avec le plan de gestion des sédiments.

Avant de réalisation tout travaux de rechargement en sable, il est donc nécessaire de réaliser une phase d'études et de sélectionner la maîtrise d'œuvre. La première sous-action a vocation à soutenir ces études avant travaux.

La seconde sous-action vise la réalisation des travaux de rechargement eux-mêmes.

Atteinte des objectifs

Les **objectifs sont atteints** : les milieux dunaires menacés ont été traités. Les prochaines phases ne devraient pas nécessiter de nouveaux travaux sur les dunes. Les objectifs et le dimensionnement de l'action pour la poursuite de la stratégie sont à revoir au regard de ce constat. Les actions de lutte active souple par reprofilage ou génie écologique seront aussi à ajouter comme modalité de gestion au titre de l'action 6.2.

#6.2.1 Accompagnement des travaux de rechargement en sable

Etat d'avancement et réalisations

Plusieurs sous-actions étaient prévues pour mener à bien les travaux de rechargement en sable. La modalité de gestion a évolué au cours du programme : initialement des rechargements plage à plage étaient prévus ; ces derniers ont finalement été remplacés par une action de reprofilage des milieux dunaires totalement dégradées et une valorisation des sables dunaires en rechargement de plage. De plus des missions naturalistes et de coordination SPS ont dû être réalisées en plus de la maîtrise d'œuvre. La maîtrise d'œuvre pour les travaux de reprofilage de la dune a donc nécessité des moyens plus importants que prévu en raison de l'évolution de l'action.

Réalisations financières : évolution des besoins d'accompagnement - suite à l'évolution des travaux de lutte active souple - ayant mené à un engagement financier plus important que prévu

244%

#6.2.2 Travaux de rechargement

Etat d'avancement et réalisations

Les actions prévues à l'écriture de la stratégie ont évolué durant la phase 1. Les travaux de **rechargements** prévus initialement depuis les bancs intertidaux ont été remplacés par les sables excédentaires en provenance des reprofilages dunaires. Ces travaux ont été réalisés grâce à l'accord-cadre 2023-2026 avec l'entreprise GUINTOLI. Par ailleurs, des actions de **stabilisation dunaire** par génie écologique ont été ajoutées au plan d'actions initial car ces travaux sont indispensables pour protéger les dunes nouvellement reprofilées.

Réalisations financières : les dépassements sont liés à la surface de dune à traiter et aux volumes plus importants nécessaire pour les actions de rechargement d'urgence ; l'action de génie écologique a également pesé plus lourd financièrement que les actions prévues de rechargements printaniers qui n'ont pas été réalisés.

135%

Moyens mis en œuvre

Accords-cadre :

Maîtrise d'œuvre :
ANTEA,
CASAGEC/EGIS,
MARSILEA

Suivi écologique :
NATURALIA

Coordination SPS : CS CONSEIL

Moyens mis en œuvre

Accords-cadre :

Rechargement en sable : entreprise
GUINTOLI

Travaux de génie écologique :
entreprise PINSON

En complémentarité avec les actions de l'ONF et de la commune en 6.1

AXE 6 : Processus naturels et lutte active douce

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

Illustration de résultats de l'action



Photo des
travaux
dunaires
(2025)



26 févr. 2025



26 mars 2025



18 févr. 2025



27 févr. 2025



2 avr. 2025

38

#6.2 Actions de lutte douce par rechargement



FORCES

- Traitements effectifs des milieux dunaires menacés et dégradés
- Travaux dunaires importants qui suivent un pas de temps de 10 ans suivi d'actions de contrôle des résultats par génie écologique : piégeage du sable par plantation / branchage notamment
- Procédures administratives régularisées



FAIBLESSES

- Clarté des besoins et des actions : évolutions pertinentes mais qui demandent une vigilance sur le type de travaux financés (rechargeement, reprofilage, génie écologique)
- Actions récurrentes



OPPORTUNITÉS ET PERSPECTIVES

- Révision de l'action à la lumière de sa mise en œuvre : intégration de toutes formes de travaux de lutte active douce et pas seulement les rechargeements (reprofilage, génie écologique)
- Des actions plus légères dans les phases à venir : des cycles de rechargeement légers à 2-3 ans (contre 10-15 ans pour les plus lourds)



POINTS DE VIGILANCE

- Ensemblement des zones urbanisées
- Vigilance sur le financement : clarifier le classement des actions au titre de l'axe 6
- Clarté des milieux traités (dunes, plages)

AXE 7 : Lutte active dure

#7.1 Travaux d'urgence sur ouvrage actuel

Objectifs

L'action est divisée en deux sous-actions qui contribuent au même objectif : **mettre en œuvre rapidement des travaux sur l'ouvrage en cas d'urgence dès que détectée et nécessaire suite à des événements tempétueux**. Pour cela, deux enveloppes financières sont identifiées en fonction de l'ampleur des dégâts et dimensionnés sur la base des dégâts occasionnés par (1) la tempête Justine en 2020 – représentant des dégâts limités ; (2) les tempêtes de l'hiver 2013-2014 – représentant des dégâts importants.

La première sous-action prévoit le financement des études et maîtrise d'œuvre nécessaires à la bonne réalisation des travaux d'urgence sur le système de protection actuel.

La seconde sous-action consiste à réaliser les travaux.

Atteinte des objectifs

Les **objectifs sont atteints** : l'action permet à la CCMA de disposer d'une « boîte à outils » rapidement activable pour répondre à des besoins d'ampleurs différentes sur l'ouvrage actuel en termes de travaux d'urgence. Cela a permis en 2023 de réagir rapidement à la suite de la tempête Céline : les outils sont testés et l'objectif rempli.

#7.1.1 Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'urgence sur la digue actuelle

Etat d'avancement et réalisations

Un marché de type accord-cadre de maîtrise d'œuvre (marché M22.18 de diagnostic, plans, suivi et réception des travaux, dossiers réglementaires...) a été mis en place et déployé pour permettre une activation rapide des travaux en cas d'urgence. Le marché M22.18 n'a pas été activé pour les travaux d'urgence sur la période 2023-2025.

Réalisations financières : action non « activée » (pas de nécessité de disposer d'une maîtrise d'œuvre pour les travaux d'urgence réalisés en 2024).

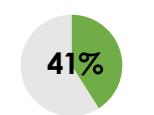

 0%

#7.1.2 Travaux d'urgence sur le système de protection actuel

Etat d'avancement et réalisations

Un marché de type accord-cadre de maîtrise d'œuvre (marché M22.17 de travaux) a été mis en place et déployé pour permettre une activation rapide des travaux en cas d'urgence. La **tempête Céline** (octobre 2023) a entraîné des désordres légers qui correspondaient en ordre de grandeur à ceux de la tempête Justine. Des travaux d'urgence ont donc été menés en ce sens pour remettre en état l'ouvrage suite à la tempête.

Réalisations financières : au global, les consommations sont inférieures à celles estimée à la rédaction du plan de financement, car seul un événement tempétueux d'ampleur limitée a eu lieu en 2023. Ainsi, la ligne « Travaux d'urgence basés sur une reprise intégrale de l'ouvrage en cas d'une destruction du type de celle de l'hiver 2013-2014 » n'a pas été activée.


 41%

Au regard de l'estimation spécifique sur la ligne « Travaux d'urgence basé sur une reprise limitée de type des travaux réalisés après la tempête Justine en 2021 », l'enveloppe financière pour réaliser les travaux a été plus importante (+27%) que celle dimensionnée au plan de financement (1) d'une nature de dépenses différentes de la tempête Justine ; (2) de l'actualisation des prix depuis l'événement de 2020.

Moyens mis en œuvre

Accord-cadre :

Bureau d'études :
ANTEA GROUP

Moyens mis en œuvre

Accord-cadre :

Entreprise de travaux :
GUINTOLI

AXE 7 : Lutte active dure

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

Illustration de résultats de l'action



Travaux de reprise des désordres sur l'ouvrage en enrochements suite à la tempête Céline d'octobre 2023

#7.1 Travaux d'urgence sur ouvrage actuel



FORCES

- Mise en place d'accords-cadre sur une durée de 4 ans comme « boîte à outils » technique qui permet d'activer rapidement les travaux en cas d'urgence (incluant maîtrise d'œuvre et travaux)
- Ordre de grandeur des travaux d'urgence pour une reprise « limitée » bien dimensionné : la différence des dépenses correspond essentiellement à la nature de la tempête



FAIBLESSES

- Les travaux pour une reprise « intégrale » de l'ouvrage non testée ce qui ne permet pas d'en vérifier le bon dimensionnement



OPPORTUNITES ET PERSPECTIVES

- Renouvellement à prévoir des accords-cadre pour une nouvelle période de 4 ans.



POINTS DE VIGILANCE

- Retrait de l'accompagnement des financeurs sur les travaux d'urgence (Région, FEDER notamment)
- Tuillage de fin d'accord cadre à soigner pour éviter une rupture de la continuité

AXE 7 : Lutte active dure

#7.2 Entretien du système de protection actuel

Objectifs

L'action est divisée en deux sous-actions qui contribuent au même objectif : le confortement de la digue actuelle - dont la stabilité est menacée - afin d'assurer un niveau suffisant de protection du front de mer le temps de dimensionner et mettre en œuvre l'ouvrage 2050. Elle s'inscrit dans la **poursuite de la SLGBC 2016-2022**, les travaux prévus n'ayant pu être achevés à cette période.

La première sous-action prévoit le financement des études et maîtrise d'œuvre nécessaires à la bonne réalisation des travaux d'urgence sur le système de protection actuel.

La seconde sous-action consiste à réaliser les travaux.

Atteinte des objectifs

Les **objectifs sont atteints** : le confortement de l'ouvrage a bien été réalisé. Il constitue l'une des actions phare de cette première phase 2023-2025 de Lacanau dans sa philosophie d'intervention.

#7.2.1 Maîtrise d'œuvre du système de protection actuel

Etat d'avancement et réalisations

La SLGBC 1 a permis le diagnostic de la digue et la réalisation de la première phase de travaux de remise aux normes de l'ouvrage de protection actuel et son confortement. La phase 2023-2025 de la SLGBC engageait la seconde phase de travaux de remise aux normes.

Les besoins de maîtrise d'œuvre ont porté sur les travaux des sections 1, 5B, 5C et 5D de l'ouvrage. Les travaux prévus pour la section 3 (secteur Place Rouge) ont été reportés dans l'attente des résultats du PPA et du dimensionnement de l'ouvrage 2050 (démolition de secours et/ou escaliers). Une prestation de coordination SPS a également été commanditée.

Réalisations financières : les besoins en maîtrise d'œuvre ont été sous-dimensionnés à la rédaction du plan de financement (20k€ au lieu de 113,5k€). En particulier le besoin de mise à jour des dossiers réglementaires a demandé des frais supplémentaires.



#7.2.2 Travaux d'entretien du système de protection actuel

Etat d'avancement et réalisations

Les travaux se sont finalement concentrés sur les sections 1, 5C, 5B et 5D du système de protection actuel. Ces derniers ont été réalisés entre 2023 et 2024. La finalisation du confortement de l'ouvrage actuel s'est déroulée sans accroc.

Réalisations financières : la sous-consommation de l'enveloppe s'explique par la non-réalisation de deux actions de travaux : un montant de 255k€ avait été indiqué au premier plan de financement pour la finalisation de la première tranche de travaux mais ont finalement bien été réalisé au titre de la SLGBC précédente ; les travaux prévus pour la section 3 estimés à 370k€ ont quant à eux été reportés dans l'attente des résultats du PPA et du dimensionnement de l'ouvrage 2050. Les travaux des sections 1, 5B, 5C et 5D ont quant à eux nécessité des financements plus importants que prévu (dépassement de 30% du montant initial.)



Moyens mis en œuvre

Accords-cadre :
Missions AVP / PRO / ACT / VISA / DET / AOR : ANTEA, CASAGEC/EGIS, MARSILEA
Coordination SPS : CS CONSEIL

Moyens mis en œuvre

Accords-cadre :
Entreprise de travaux : GUINTOLI

AXE 7 : Lutte active dure

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

Illustration de résultats de l'action



Finalisation des travaux de remise aux normes de l'ouvrage en enrochements

#7.2 Entretien du système de protection actuel



FORCES

- Réalisation et finalisation des travaux de confortement
- Inscription des travaux dans un horizon plus long terme : renforcement de la stabilité de l'ouvrage dans l'attente du projet à moyen terme « ouvrage 2050 »
- Qualité des prestations



FAIBLESSES

- Report des travaux sur l'ouvrage actuel initialement prévu à la SLGBC 2016-2022 qui ont retardé le lancement de la conception-réalisation du futur ouvrage



OPPORTUNITÉS ET PERSPECTIVES

- Travaux réalisés qui permettent la consolidation de l'ouvrage actuel dans l'attente du futur ouvrage : l'action ne nécessite pas de renouvellement dans les futurs programmes d'actions mais seulement des entretiens courant si nécessaires (et hors tempêtes)



POINTS DE VIGILANCE

- Dans l'attente des résultats du programme PPA et de l'avancement du dimensionnement de l'ouvrage 2050 pour activer les travaux de la section 3 de l'ouvrage au niveau des postes de secours et de l'escalier d'accès aux plages

AXE 7 : Lutte active dure

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

#7.3 Dimensionnement et construction de l'ouvrage « Horizon 2050 »

Objectifs

Afin de garantir la préservation du front de mer au moins jusqu'en 2050, et considérant que l'ouvrage actuel, malgré les travaux de remise aux normes, ne sera pas adapté aux contraintes hydrodynamiques à venir, la ville de Lacanau souhaite se doter à d'un ouvrage dit « horizon 2050 ». Cet ouvrage de grande ampleur étant structurant dans ses dimensions, son altimétrie, son positionnement, son intégration dans le milieu urbain, plusieurs actions préalables aux travaux ont été définies dans le plan d'action :

L'action 7.3.1 vise à retenir un AMO pour conduire **un marché de conception réalisation sous passation en procédure dialogue-compétitif avec trois candidats**. La procédure permet ainsi à la CCMA de ne pas définir seul avec son maître d'œuvre les moyens techniques pour répondre au besoin : cela permet de travailler avec plusieurs candidats admis au dialogue sur la co-construction du meilleur projet d'ouvrage. Une fois le dialogue finalisé (action 7.3.2), les candidats sont invités à déposer leur offre finale sur la base des solutions définies pendant les échanges. Les candidats non retenus obtiennent une compensation tandis que le candidat lauréat réalisera la solution retenue à la fin de la procédure.

Une fois la procédure de passation finalisée, l'action 7.3.2 vise ainsi à lancer les études approfondies du dimensionnement de l'ouvrage par le candidat lauréat.

Enfin, l'action 7.3.3 constitue la mise en œuvre des travaux par le candidat attributaire du marché.

Atteinte des objectifs

Les **objectifs sont difficilement mesurables**. La phase de dialogue compétitif **est en cours**, néanmoins il reste un ensemble d'étapes pour satisfaire les objectifs associés au dimensionnement et à la création de l'ouvrage 2050.

#7.3.1 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dimensionnement et la construction de l'ouvrage « horizon 2050 »

Etat d'avancement et réalisations

L'action est en cours de réalisation. Trois étapes sont à mener par les entreprises retenues en phase de **dialogue-compétitif** pour la conception-réalisation de l'ouvrage 2050 : « solutions initiales » (en cours), « solutions intermédiaires », « solutions finales ». Pour mener cette phase, la CCMA s'est dotée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir et conduire la procédure formalisée jusqu'à l'attribution du marché ainsi que d'une assistance en phase de conception ou maîtrise d'œuvre pour l'accompagner dans la phase de conception avec le candidat retenu post dialogue compétitif.

Le cabinet SETEC (SETEC ORGANISATION et SETEC INTERNATIONAL) a été mandaté pour accompagner la phase de candidature et retenir les trois groupements.

Réalisations financières : la mise en place d'un dialogue compétitif est une procédure nouvelle pour la CCMA : le dépassement de l'action se justifie par une mauvaise estimation du besoin financier, le marché ayant été attribué au mieux-disant.

405%

#7.3.2 Dimensionnement de l'ouvrage 2050

Etat d'avancement et réalisations

La mise en œuvre de l'action est reportée à la phase 2, après 2027 à l'issue de la phase de dialogue-compétitif. De plus, les indemnités des candidats non retenus suite à la phase de dialogue compétitif constituent des montants non engagés pour la phase 1 à hauteur de 300 k€.

Réalisations financières
action non réalisée

0%

#7.3.3 Construction de l'ouvrage 2050

Etat d'avancement et réalisations

La mise en œuvre de l'action n'est prévue qu'à la phase 3 (2028-2030) de la SLGBC. Elle constituera l'action phare de la SLGBC.

Réalisations financières :
non concerné

AXE 7 : Lutte active dure

Action portée par la CCMA

Action portée par la commune

#7.3.4 Assistance juridique de l'ouvrage 2050

Objectifs

Pour consolider la phase de dialogue-compétitif, la CCMA a souhaité engager une assistance juridique.

Etat d'avancement et réalisations

Le Cabinet Landots Associés a été mandaté pour conduire l'assistance juridique et sécuriser le marché de dialogue-compétitif notamment sur : la relecture des pièces du DCE, la sécurisation du RAO, l'analyse de la fiche stratégie achat et la relecture des pièces du DCE en phase Offre.

Réalisations financières : action nouvelle, non identifiée au plan de financement initialement. Une enveloppe de 20 198 euros a été engagée, pour une consommation finale de 17 503 euros (moins value du marché).

Nouvelle action

Moyens mis en œuvre

Cabinet Landots Associés

Atteinte des objectifs

La phase de dialogue compétitif a bien été menée avec l'appui de l'assistance juridique.

44

#7.3 Dimensionnement et construction de l'ouvrage « Horizon 2050 »



FORCES

- Un ouvrage « 2050 » qui s'inscrit dans une vision à long terme du littoral
- Engagement du marché conception-réalisation par une procédure de dialogue-compétitif
- Trois phases pour définir les grands principes constructifs de l'ouvrage : un dialogue-compétitif pour attribuer le marché de conception-réalisation, la conception par le candidat retenu et la construction de l'ouvrage.



FAIBLESSES

- Retard sur le calendrier : le choix de l'entreprise retenue pour la conception-réalisation n'aura lieu qu'à fin 2026
- Une conception-réalisation qui s'effectue dans un pas de plusieurs années pouvant se chevaucher avec les plans de financement



OPPORTUNITES ET PERSPECTIVES

- Les études de dimensionnement de l'ouvrage 2050 menées par les entreprises en phase de dialogue-compétitif doivent se nourrir du projet de territoire Ville Océane et des arbitrages du PPA qui modifient l'aménagement urbain (accès plage, circulation, etc.)



POINTS DE VIGILANCE

- Articulation forte avec le projet urbain Ville Océane et le PPA : le lien avec la Ville de Lacanau (porteuse du PPA) est à poursuivre
- Adéquation entre les règlements d'intervention des financeurs actuels avec la nature des coûts
- Réduction des aides à venir

3.3 | Synthèse transversale des actions

SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET PREMIERES PERCEPTIONS

Actions intercommunales

Lorsque l'on interroge sur la perception générale de la mise en œuvre des actions intercommunales, ce sont sur les actions de travaux qu'est mis l'accent. Ainsi, avec l'année supplémentaire accordée pour la réalisation de la phase 1 de la SLGBC 2023-2030, les objectifs majeurs de travaux en lien avec la philosophie d'intervention ont été atteints :

- L'opération de la seconde phase de travaux de **remise aux normes de l'ouvrage actuel** a été achevée en 2024,
- Dès que cela s'est avéré nécessaire, les **travaux d'urgence** ont pu être mis en œuvre rapidement,
- Les **milieux dunaires** les plus fragiles ont été restaurés, en particulier suite aux tempêtes hivernales.

Du point de vue de Vincent Mazeiraud, en charge de l'animation de la SLGBC à la CCMA « pour poursuivre la stratégie dans sa seconde phase 2026-2028, les **outils sont posés et disponibles** ». En particulier, la stratégie est prête à engager la phase de conception de l'ouvrage 2050.

Actions communales

45

Un certain nombre d'actions restaient encore à réaliser au titre de la phase 1 au moment de la collecte de données (fichiers de suivi financiers, entretiens) entre août et octobre 2025. Du point de vue d'Eléonore Geneau, en charge de l'animation de la SLGBC à la Commune de Lacanau et coordinatrice du PPA, , deux facteurs expliquent cette réalisation enclenchée à poursuivre :

- **Un programme ambitieux** sur la période 2023-2024 ayant rencontré des **imprévus** techniques sur certaines actions phares (notamment les marqueurs d'érosion).
- **Des connexions** avec l'acquisition de connexion ou les décisions en planification qui opèrent « en cascade »

Plusieurs actions emblématiques – également valorisées en entretien bilatéral avec les partenaires – ont néanmoins été menées et assurent une couverture complète des axes de la SLGBC dans son ensemble :

- **Chantier participatif** de plantation d'Oyat avec le public et en partenariat avec l'ONF ;
- Poursuite du **forum du littoral** et organisation de la journée Océane ;
- **Groupe de travail local** Urbanisme réversible et la modularité – dont les partenaires sont en attente des résultats.

La poursuite de la convention partenariale avec l'ONF constitue également une action réussie de la stratégie à l'échelle communale.

3.4 | Perceptions et retours des partenaires

PERCEPTION DES REUSSITES ET PORTS FORTS DE LA PHASE 2023-2025 SELON LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Réussites

- **Gouvernance intégrée et partenariale** : la phase 2023-2025 est marqué par la continuité d'une stratégie ambitieuse, en concertation partenariale, et qui s'appuie sur l'expérience passée de la première SLGBC à Lacanau. Les relations entre les maîtres d'ouvrage et les partenaires sont fluides.
- **Réussites techniques** : une force de la SLGBC de Lacanau est liée à la qualité du suivi de terrain et du choix des entreprises de travaux. L'ONF partage le sentiment de réussite de la stabilisation douce des dunes suite au reprofilage et aux rechargements, dont la re-végétalisation naturelle réussie suite au reprofilage. En outre, il souligne également la bonne articulation entre la SLGBC et le Plan Plage au regard de ce type d'action de lutte souple. Par ailleurs, le lancement du dialogue-compétitif pour l'ouvrage 2050 constitue une étape importante et un succès pour la phase 1 selon les partenaires interrogés.
- **Réussite écologique** : la phase 2023-2025 a été l'occasion d'observer la réussite de la transplantation d'une espèce végétale dunaire protégée, effectuée préalablement aux travaux. Cette action emblématique est une conséquence du volet naturaliste de l'observatoire locale engagé à la fin de la 1^e SLGBC notamment dans le cadre des procédures d'autorisations réglementaires.

Points forts

- **Politique intégrée** : de manière générale, l'articulation entre les plans et programmes locaux sur le front de mer est bien identifiée et reconnue par les partenaires interrogés.
- **Culture du risque** : le chantier participatif de plantation d'Oyat pour la végétalisation des dunes est cité par plusieurs partenaires comme une réussite de la stratégie (Région, GIP, ONF). A ce jour, la réussite de résultats de l'action reste à surveiller, dans l'attente de l'hiver à venir. De manière générale, la phase 2023-2025 a été menée sans déconnexion avec la population.

- **Expérimentation** : l'ONF rapporte le lancement d'une expérimentation d'une nouvelle barrière de sable (nouveaux primo-matériaux) sur la zone dunaire reprofilée. L'action n'a pas encore donné de résultat car trop récente.
- **Suivi** : les partenaires s'accordent à ce que la SLGBC maintienne un haut niveau de suivi pour permettre une continuité des mesures et des effets observés sur le long terme.

3.4 | Perceptions et retours des partenaires

POINTS FAIBLES, DÉFIS ET POINTS DE VIGILANCE DANS LA POURSUITE DE LA STRATÉGIE SELON LES PARTENAIRES

- **PLU et SLGBC** : Pour la DDTM et la Région Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Lacanau peut aller plus loin dans l'intégration des cartes d'aléas à 30 et 100 ans dans ses documents d'urbanisme. Alors que Lacanau était précurseur dans la mise en place de zonage UBL, ne pas actualiser le PLU en ce sens, serait perçu comme une faiblesse de la SLGBC.
- **Perspective post-2050** : à la fois une force et une faiblesse, la continuité de la phase 2023-2025 avec la SLGCB 2016-2022 interroge les partenaires par rapport aux perspectives post ouvrage 2050. Aujourd'hui, la stratégie présente peu de nouveautés selon les partenaires, qui s'interrogent sur les réflexions à engager aux prochaines phases, notamment dans un contexte de changement climatique et d'amoindrissement des ressources financières. Plusieurs questions se sont posées : quelle concertation avec le public ? Quel périmètre de vulnérabilité ? Quelle responsabilisation des acteurs privés?
- **Observatoire local et OCNA** : à ce stade de la mise en œuvre de la stratégie, l'OCNA observe une forme de déconnexion entre l'observatoire local et l'OCNA. Par manque de connaissance des données collectées et des analyses effectuées, l'OCNA (BRGM) estimé être dans l'impossibilité de déterminer le potentiel des outils en place. Tout en présentant des défauts quant au suivi des résultats des actions, cette observation témoigne de la capacité de la CCMA à porter les actions d'amélioration des connaissances par ses propres moyens, de manière autonome, là où d'autres porteurs de SLGBC ont plus besoin de l'appui de l'OCNA. Par ailleurs, le BRGM regrette l'arrêt de l'acquisition des données bathymétriques : perçu comme une force par le passé en raison du caractère pionnier de l'acquisition de ce type de données, un arrêt des mesures pourrait provoquer une faiblesse dans l'analyse à long terme de l'impact de la SLGBC sur le littoral canaulais, y compris dans une perspective de prise de recul sur le territoire national.
- **Articulation avec le repli** : le futur repli de la maison de la glisse pourrait avoir des impacts sur le devenir de certains accès plage. Les études menées dans le cadre de l'ouvrage 2050 et les futurs rechargements doivent être attentifs à bien prendre en compte le devenir de ce site. L'axe 5 est aujourd'hui principalement porté par le PPA : les maîtres d'ouvrage de la SLGBC doivent être attentifs à bien rapporter les résultats des actions menées en parallèle pour ne pas dévaloriser le travail fait localement et qui participent à la réussite de la stratégie sur l'ensemble de ses axes. Ces résultats seront à transcrire a minima dans le bilan en fin de stratégie. Par ailleurs, plusieurs partenaires (Région, GIP) expriment une attente forte quant aux résultats de l'étude de relocalisation pour se projeter à plus long terme dans la stratégie.
- **Appropriation locale des travaux** : les travaux et les actions de communication doivent être menées main dans la main afin de garantir la bonne compréhension des chantiers en place. Continuer à communiquer sur le déroulement et l'objectifs des travaux permet à la fois d'améliorer la culture du risque mais également de faciliter les réalisations techniques sans crainte d'une incompréhension locale.

OPPORTUNITE

- **PLU et SLGBC** : Le GIP souligne le travail historique engagé par la commune avec la mise en place d'un zonage UBL et rappelle que ces réflexions peuvent se poursuivre dans le cadre de l'intégration des cartes locales à +30 et +100ans. Il suggère que les actions de sensibilisation de la population et des acteurs locaux soient poursuivies pour garantir la bonne appropriation et l'application de ces zonages.
- **Guide de l'action locale** : Le GIP indique que la SLGBC de Lacanau pourra se saisir des indicateurs de suivi prochainement développés dans le cadre du guide de l'action locale (en cours de révision), au même titre que les autres stratégies de Nouvelle-Aquitaine, afin de garder une cohérence et homogénéité en matière d'évaluation.

04

Bilan financier

- 4.1 Bilan financier du plan d'actions intercommunal** p. 49
- 4.2 Bilan financier du plan d'actions communal** p. 56

4.1

Bilan financier du plan d'actions intercommunal



4.1.1 | Coûts prévisionnels 2023-2025 – focus sur le plan d'actions CCMA

UNE STRATEGIE EN TROIS PHASES ETABLIES SUR HUIT ANS (2023-2030)

La stratégie locale de 2^{ème} génération de Lacanau a établi un programme prévisionnel de 8 ans entre **2023 et 2030**, chiffré à **40 millions d'euros**.

Au vu de son ambition, et en cohérence avec les calendriers des partenaires financiers, **le programme d'actions a été séquencé en plusieurs phases de mise en œuvre : 2023-2024, 2025-2027, 2028-2030**. L'objectif est de permettre un chiffrage financier au plus proche des besoins, en adaptant à chaque bilan intermédiaire les coûts prévisionnels des phases suivantes de mise en œuvre. Le présent bilan se focalise sur les réalisations financières de la première phase 2023-2025 qui constitue un prolongement d'un an de la période initiale 2023-2024.

Montant prévisionnel (plan de financement initial - 2023)			
SLGBC n°2	Phase 1 CCMA	Phase 2 CCMA	Phase 3 CCMA
2023-2030	2023-2024	2025-2027	2028-2030
Commune : 0,9 M€	CCMA : 39,1 M€	3 195 300,00 €	13,8 M€
		▼	22,1 M€

UNE PREMIERE PHASE DE DEUX ANS (2023-2025) PROLONGEE PAR UN AVENANT (2025)

Au terme d'un premier bilan intermédiaire en 2024 réalisé par la commune et la CCMA, **la phase 1 de mise en œuvre 2023-2024 a été prolongée par un avenant jusqu'en 2025** en raison notamment de la sous-consommation des enveloppes prévisionnelles. Le report à 2025 a été validé par les partenaires (signature d'un avenant pour les conventions signées avec la Région et l'Etat) sur la base d'un nouveau plan prévisionnel intégrant l'année 2025 et équivalent financièrement au premier plan 2023-2024. Ce **nouveau plan prévisionnel 2023-2025** a servi à définir l'enveloppe FEDER, encore en cours d'instruction en janvier 2025 : les services instructeurs de la Région se sont ainsi appuyés sur les dépenses effectives 2023-2024 et des dépenses prévisionnelles pour l'année 2025.

Bilan et révision du plan de financement prévisionnel de Phase 1 (chiffres présentés en 2024)			
Prévisionnel Phase 1 initial 2023-2024	Acquitté 2023-2024 (bilan 2024)	Prévisionnel 2025 (révisé 2024 – présenté au FEDER)	Prévisionnel Phase 1 révisé 2023-2025 (présenté au FEDER)
3 195 300,00 €	1 856 759,86 €	1 030 613,11 €	2 887 372,97 €

EVOLUTION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE 1 CCMA

Elaboration fin 2022

Prévisionnel 2023-2024 ~ 3,2 M€

Bilan fin 2024

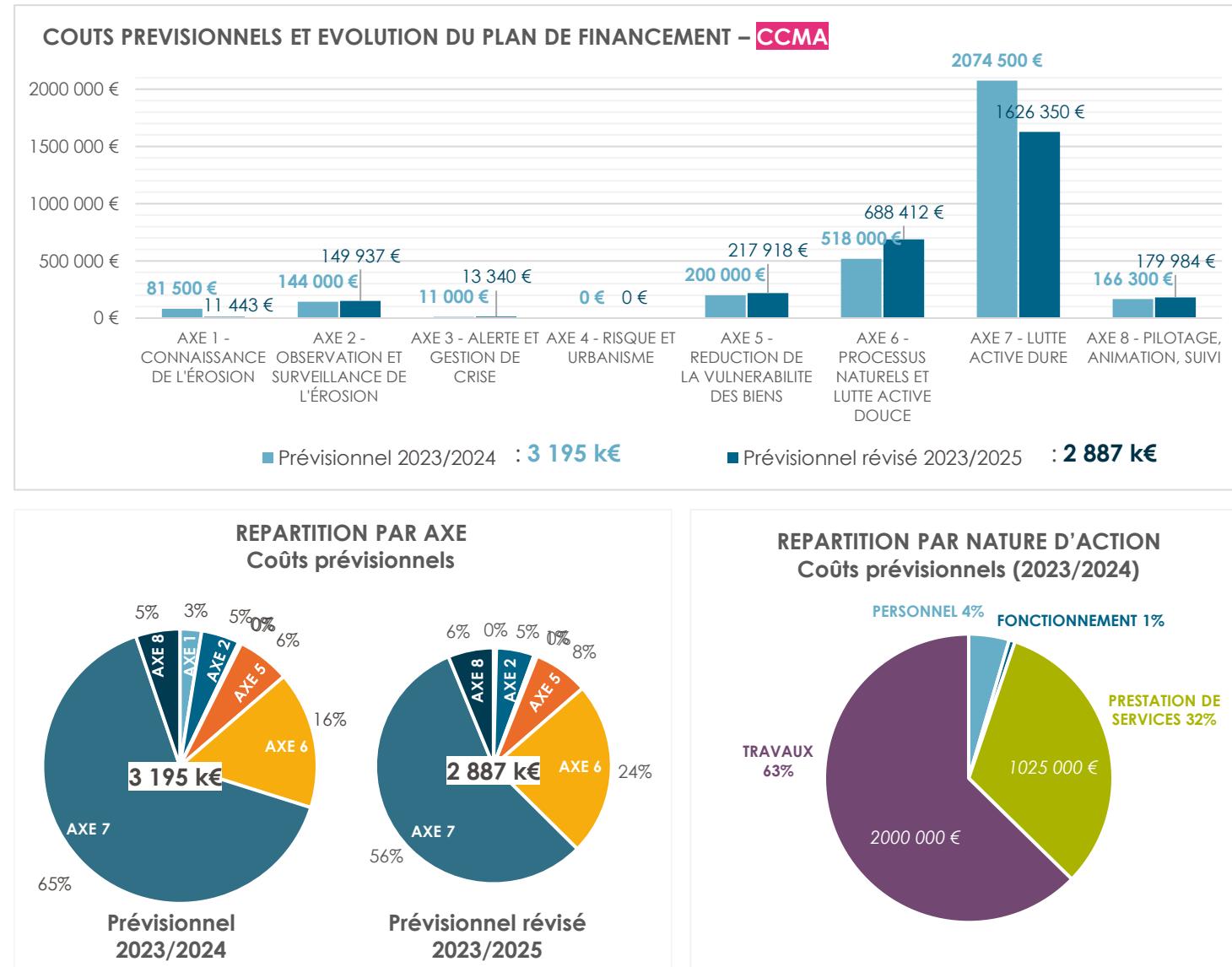
Acquittés 2023-2024 ~ 1,9 M€

Prévisionnel 2025 ~ 1,0 M€

Révision début 2025

Prévisionnel 2023-2025 ~ 2,9 M€

4.1.1 | Coûts prévisionnels 2023-2025 – focus sur le plan d'actions CCMA



EVOLUTION DU PLAN DE FINANCEMENT

Sur les actions sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, l'axe 7 est prépondérant dans l'équilibre des coûts prévisionnels de la phase 2023-2025 de la SLGBC, y compris après révision en 2024 : il représente plus de 56 à 65% des coûts, contre 16 à 24% pour l'axe 6 en deuxième position.

Les dépenses de **travaux** relèvent exclusivement des axes 6 et 7. Ils correspondent à des :

- Travaux dunaires (axe 6)
- Travaux de rechargement (axe 6)
- Travaux d'urgence sur l'ouvrage actuel (axe 7)
- Travaux de remise aux normes de l'ouvrage actuel (axe 7).

Les dépenses de **personnel** et frais de fonctionnement relèvent exclusivement de l'axe 8.

La CCMA a fait appel à des **prestations** de services pour l'ensemble des axes à l'exception de l'axe 4 lié à l'urbanisme.

Une partie des actions des axes 1 à 4 n'apparaît pas au bilan financier car elles relèvent d'une maîtrise d'ouvrage communale.

4.1.2 | Financement de la phase 2023-2025 – focus sur le plan d'actions CCMA

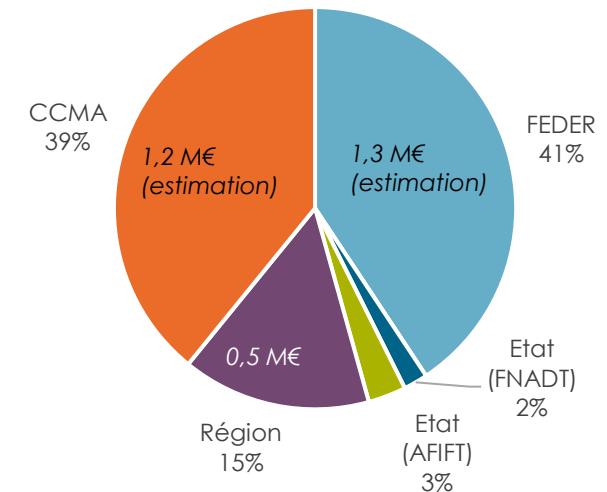
TOUR DE TABLE DES FINANCEURS

Le plan de financement prévisionnel élaboré fin 2022 fournit une première répartition des dépenses de la phase 1 entre **quatre financeurs** : **61% de la stratégie** est subventionnée par **l'Etat** (2% FNADT, 3% AFIFT), la **Région** (15%) et **l'Europe** (41% FEDER) ; **39% de la stratégie** est autofinancée par la **CCMA**

Sur les montants FEDER estimés en 2022, il s'agit de montants purement théoriques (environ 1,3 M€ HT) établis sur la base du premier plan de financement. Le dossier déposé le 09/11/2023 n'est repris par le service instructeur qu'en 2024 au moment de la révision de la phase 1 et de la prolongation par un avenant jusqu'en 2025. Il prévoit le financement d'actions de prestation de services (**AMO, suivi naturaliste, observation**) et de travaux (**travaux dunaires et travaux de remise aux normes de l'ouvrage actuel**).

Le **financement FEDER** a donc soulevé certaines préoccupations dans la planification financière de la CCMA. Pour établir l'enveloppe financière FEDER, les services instructeurs se sont notamment appuyés sur les dépenses réelles à date fin 2024 et sur le prévisionnel de l'année 2025 : une validation des dépenses éligibles et de l'accompagnement d'un montant de **1 137 320 M€**. Les dossiers administratifs FEDER étant très exigeants et chronophages, une forte incertitude pèse quant à l'obtention de la subvention et à son montant final.

Montants prévisionnels 2023-2024
Répartition des financeurs



S'agissant de l'Etat et de la Région, plusieurs conventions ou arrêtés ont été signées pour la période 2023-2024 et prolongées à montant constant par un avenant en 2025, fixant les montants prévus au plan de financement prévisionnel :

- Le **fonds AFITF** finance 5 sous-actions de **lutte souple** contre l'érosion par des travaux de recharge de sable à hauteur de **97 600 €HT**, soit 20% du coût global de l'action 6.2 ;
- Le **fonds FNADT** finance plusieurs sous-actions des axes 1, 2 et 8 au titre de « **l'impulsion et de coordination de la politique d'aménagement du territoire** » (programme 112 du FNADT), à hauteur d'un maximum de **62 200 €HT** ;
- Le **fonds d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine** subventionne la SLGBC à hauteur de **485 035€ HT** en finançant la majorité des axes à hauteur de 15 à 20% des actions, **à l'exception des travaux d'urgence, de relocalisation, de gestion de crise et d'urbanisme**.

Le montant définitif alloué par chaque fonds est calculé **au prorata en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées**. Ce sera notamment le cas des fonds FNADT et Région puisque puisque les montants prévisionnels sur leur assiette éligibles n'ont pas été consommés entièrement.

A quatre financeurs s'ajoute la **Banque des Territoires (convention de partenariat GIP)** en 2024. Le financement de la Banque des Territoires porte sur la réalisation de la mission d'AMO pour la conception-réalisation de l'ouvrage dit « 2050 ».

4.1.4 | Financement de la phase 2023-2025 – focus sur le plan d'actions CCMA

CO-FINANCEMENTS FINAUX ET ETAT D'AVANCEMENT DES SUBVENTIONS

La CCMA étant porteuse de plusieurs stratégies, elle signale une tension sur sa trésorerie liée au décalage de versement des subventions et à l'incertitude liée au fonds FEDER. À ce jour, 9 M€ de travaux ont été engagés sur l'ensemble des SLGBC du territoire, tandis que 4 M€ de subventions demeurent en attente de versement, soit près de 10 % du budget global de l'intercommunalité (45 M€). Un versement d'acompte rapide sur la SLGBC de Lacanau permettrait d'améliorer la situation financière, avec l'objectif d'atteindre 80% de versement d'acompte de la phase 2023-2025 d'ici décembre. La demande de solde des subventions pourra ensuite être déposée dès début 2026.

Au 1er octobre 2025, le dossier FEDER est encore en cours d'instruction* : les dépenses éligibles sont validées mais le dossier est encore dans l'attente d'un arrêté d'attribution. Le passage en ICP (Instance de Coordination et de Pilotage) est prévu pour le 28 novembre 2025. Dès que possible, la CCMA fera la demande d'un acompte au regard des tensions actuelles sur sa trésorerie.

*La convention de mise en œuvre du dossier a été transmise à la CCMA début décembre 2025 pour signature.

53

PARTENAIRE FINANCIER	Assiette éligible Phase 1 2023- 2026	Subvention accordée					
		Montant accordé*	%assiette éligible	Date	Arrêté n°	Avenant de prolongation d'un an à enveloppe constante	%Avance / Acompte versés au 31/08/2025
FEDER	2 006 062,00 €	1 448 433,22 €	72,2%		Convention de mise en œuvre (dossier MDNA n°137330) en cours d'attribution*		
ETAT (FNADT)	3 195 300,00 €	62 200,00 €	1,95%	23/06/2023	EJ n°2104064340	signé le 24/09/2024	30%
ETAT (AFIFT)	488 000,00 €	97 600,00 €	20,00%	06/07/2023	Convention du 06 juillet 2023	signé le 09/10/2024	30%
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	2 993 300,00 €	485 035,00 €	16,20%	08/11/2023	Arrêté n°27056720	signé le 27/02/2025	50%
BANQUE DES TERRITOIRES / GIP	555 445,00 €	138 861 €	25,00%	24/06/2024	Convention du 05/08/2024		60%
TOTAL	3 175 300 € (prévisionnel 2023/2024)	1 921 016,25 €	60,50%				

4.1.3 | Analyse de l'adéquation du coût global prévisionnel avec les dépenses – focus sur le plan d'actions CCMA

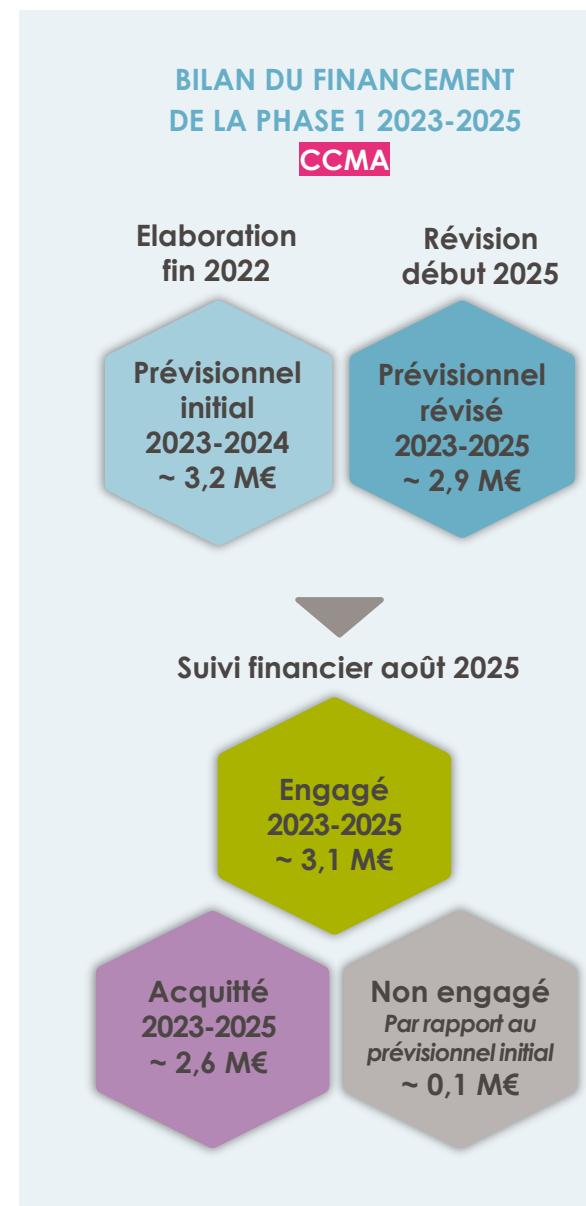
	Prévisionnel 2023-2024	Prévisionnel révisé 2023-2025	Engagé 2023-2025	Facturé 2023-2025	Ecart Prévisionnel / Engagé	%Ecart Prévisionnel / Engagé
Axe 1	81 500 €	11 443 €	11 433 €	11 433 €	-70 k€	-86%
Axe 2	124 000 €	149 937 €	152 112 €	131 472 €	28 k€	23%
Axe 3	11 000 €	13 340 €	11 840 €	11 840 €	1 k€	8%
Axe 4	- €	- €	- €	- €	- €	-
Axe 5	200 000 €	217 918 €	220 425 €	106 083 €	20 k€	10%
Axe 6	518 000 €	668 412 €	690 751 €	694 865 €	173 k€	33%
Axe 7	2 074 500 €	1 626 350 €	1 834 566 €	1 562 961 €	-240 k€	-12%
Axe 8	166 300 €	179 984 €	178 171 €	158 659 €	12 k€	7%
TOTAL CCMA	3 175 300 €	2 867 384 €	3 099 299 €	2 677 012 €	-76 k€	-2%

UNE PREMIÈRE PHASE MARQUÉE PAR DES EVOLUTIONS MAIS GLOBALEMENT CONFORME À L'ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE APRÈS AVENANT

D'après le suivi financier fourni par la CCMA, 3 099 999 € ont été engagés entre avril 2023 et fin août 2025, ce qui représente **98% du montant prévisionnel estimatif de 2022**. Les dépenses facturées représentent quant à elles 82% du montant prévisionnel (86% des montants engagés), soit un niveau d'engagement élevé sur la période considérée. Les dépenses facturées pourraient être amenées à évoluer d'ici au 31 décembre 2025 : ce sera l'enveloppe finale facturée au 31 décembre 2025 qui servira de base aux financeurs pour solder les subventions allouées en 2023.

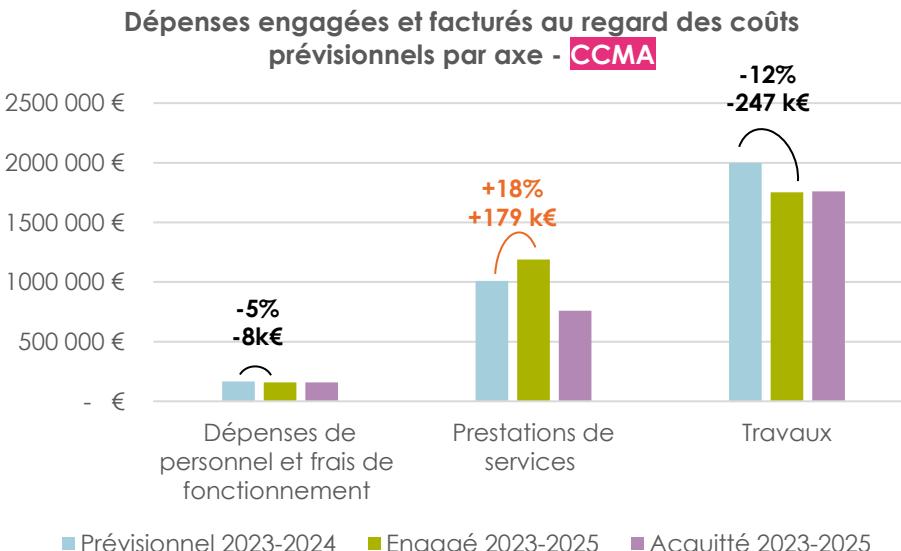
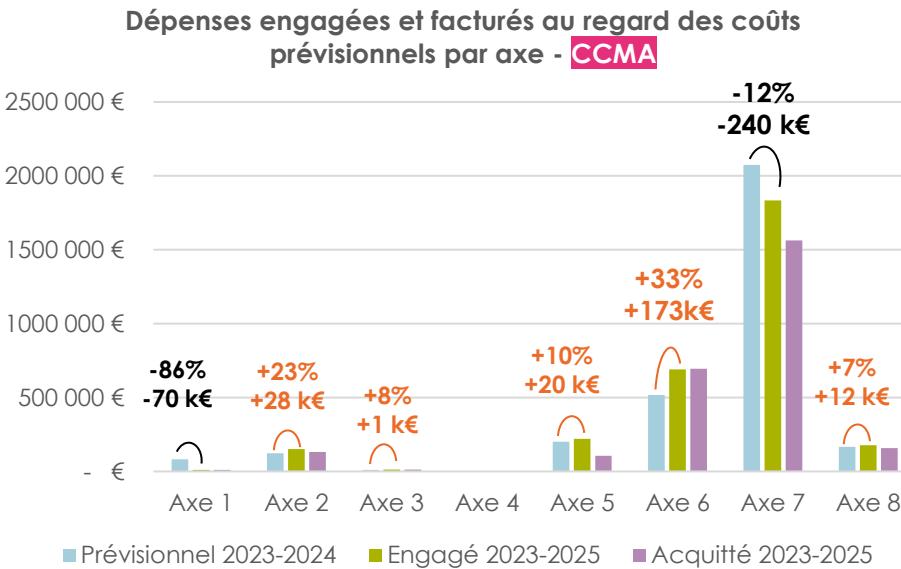
La différence entre les montants engagés et les montants facturés est représentative d'une stratégie en cours d'exécution. Elle correspond soit à des **dépenses à venir** d'ici la fin de l'année ; soit à des **dépenses reportées** pour la phase 2026-2028 ; soit à des **actions supprimées** ; soit – dans une moindre mesure – à des dépenses acquittées en **moins-value par rapport marché** passé (tranches non activées, dépenses du prestataire moins importantes que prévues).

Par rapport au plan de financement initial, des écarts très variés sont observés entre les montants prévisionnels et engagés selon les axes, qui se sont globalement compensés à l'échelle de la SLGBC sur la période 2023-2025. En 2024, une reventilation des dépenses entre les axes avaient été présentées au moment de la révision du plan de financement : les réalisations sont conformes à cette première révision du plan d'actions.



4.1.3 | Analyse de l'adéquation du coût global prévisionnel avec les dépenses – focus sur le plan d'action CCMA

55



EN TROIS ANS, DES EVOLUTIONS ENTRE L'EQUILIBRE FINANCIER PREVISIONNEL ET REEL DES AXES

Les différences entre les dépenses engagées et prévues au regard des réalisations s'expliquent par :

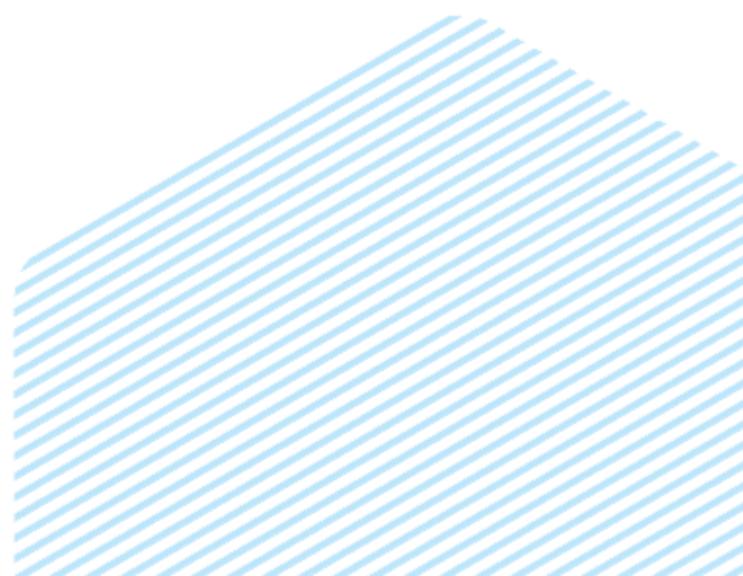
- Axe 1 – une reventilation des actions d'observation à l'axe 2** : les dépenses sont engagées au titre de l'Observatoire du littoral, dans un marché commun à la surveillance, ce qui permet une économie des dépenses.
- Axe 2 – des dépenses moindre sur 2 ans mais plus élevée sur 3 ans** : l'avenant d'un an a permis la réalisation d'action pour l'observatoire du littoral (hydro-sédimentaire et naturaliste) sur une année supplémentaire, là où d'autres actions prévues sur l'axe n'ont pas été réalisées
- Axe 5 – un dépassement lié au dimensionnement de l'étude de relocalisation**
- Axe 6 – une action de travaux de recharge non prévue et des besoins sous-estimés** pour la lutte active couple
- Axe 7 – des prestations de services largement sous-estimés et des estimations variables selon les travaux** (sous ou sur estimation au cas par cas) : l'absence de réalisation de certains travaux sur l'existant ayant finalement été menés durant la stratégie précédente ainsi que le retard dans le calendrier du dialogue-compétitif expliquent la sous-consommation de l'axe – que les surconsommations sur les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage ne suffisent pas à compenser
- Axe 8 – des montants de dépenses sur 3 ans finalement équivalents à celles prévues sur 2 ans**

A l'échelle de la stratégie, les prestations de services, notamment pour les marchés de travaux, ont été sous-estimées au moment de l'élaboration du plan de financement 2023-2024. S'agissant des montants estimés et dépensés pour les travaux, les évolutions sont à regarder au cas par cas : certaines actions de travaux ont demandé des dépenses plus importantes ou de nouvelles dépenses ; d'autres ont nécessité moins de financement, ou ont été reportés.

Le détail des réalisations financiers et techniques action par action ainsi que leur justification sont détaillés en partie 3.

4.2

Bilan financier du plan d'actions communal



4.2.1 | Coûts prévisionnels 2023-2025 – focus sur le plan d'actions communal

UNE STRATEGIE EN TROIS PHASES ETABLIES SUR HUIT ANS (2023-2030)

La stratégie locale de 2^{ème} génération de Lacanau a établi un programme prévisionnel de 8 ans entre **2023 et 2030**, chiffré à **40 millions d'euros**.

Au vu de son ambition, et en cohérence avec les calendriers des partenaires financiers, **le programme d'actions a été séquencé en plusieurs phases de mise en œuvre : 2023-2024, 2025-2027, 2028-2030**. L'objectif est de permettre un chiffrage financier au plus proche des besoins, en adaptant à chaque bilan intermédiaire les coûts prévisionnels des phases suivantes de mise en œuvre. Le présent bilan se focalise sur les réalisations financières de la première phase 2023-2025.

Montant prévisionnel (plan de financement initial - 2023)				
SLGBC n°2	Phase 1 Commune	Phase 2 Commune	Phase 3 Commune	
2023-2030	2023-2024	2025-2027	2028-2030	
Commune : 0,9 M€ CCMA : 39,1 M€	286 990 €	311 735 €	307 235 M€	

UNE PREMIERE PHASE DE DEUX ANS (2023-2025) PROLONGEE PAR UN AVENANT (2025)

Au terme d'un premier bilan intermédiaire en 2024 réalisé par la Commune et la CCMA, **la phase 1 de mise en œuvre 2023-2024 a été prolongée par un avenant jusqu'en 2025** en raison notamment de la sous-consommation des enveloppes prévisionnelles : seul 44% de l'enveloppe initiale (125 550,10€) était consommé à fin 2024. D'après l'animatrice de la Commune de Lacanau, cette sous-consommation s'explique par l'ambition initiale de la phase et un retard dans le calendrier.

Le report à 2025 a été validé par les partenaires (signature d'un avenant pour les conventions signées avec la Région et l'Etat) sur la base d'un nouveau plan prévisionnel intégrant l'année 2025 et équivalent financièrement au premier plan 2023-2024.

Dans le cas de la Commune de Lacanau, il n'a pas été fait part d'une révision du plan de financement 2023-2024 au moment de l'avenant : l'avenant a donc uniquement porté sur le calendrier de réalisation de la phase 2023-2024 à enveloppe financière constante.

EVOLUTION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE 1 Commune de Lacanau

Elaboration fin 2022

Prévisionnel
2023-2024
~ 287 k€

Bilan fin 2024

Acquittés
2023-2024
~ 126 k€

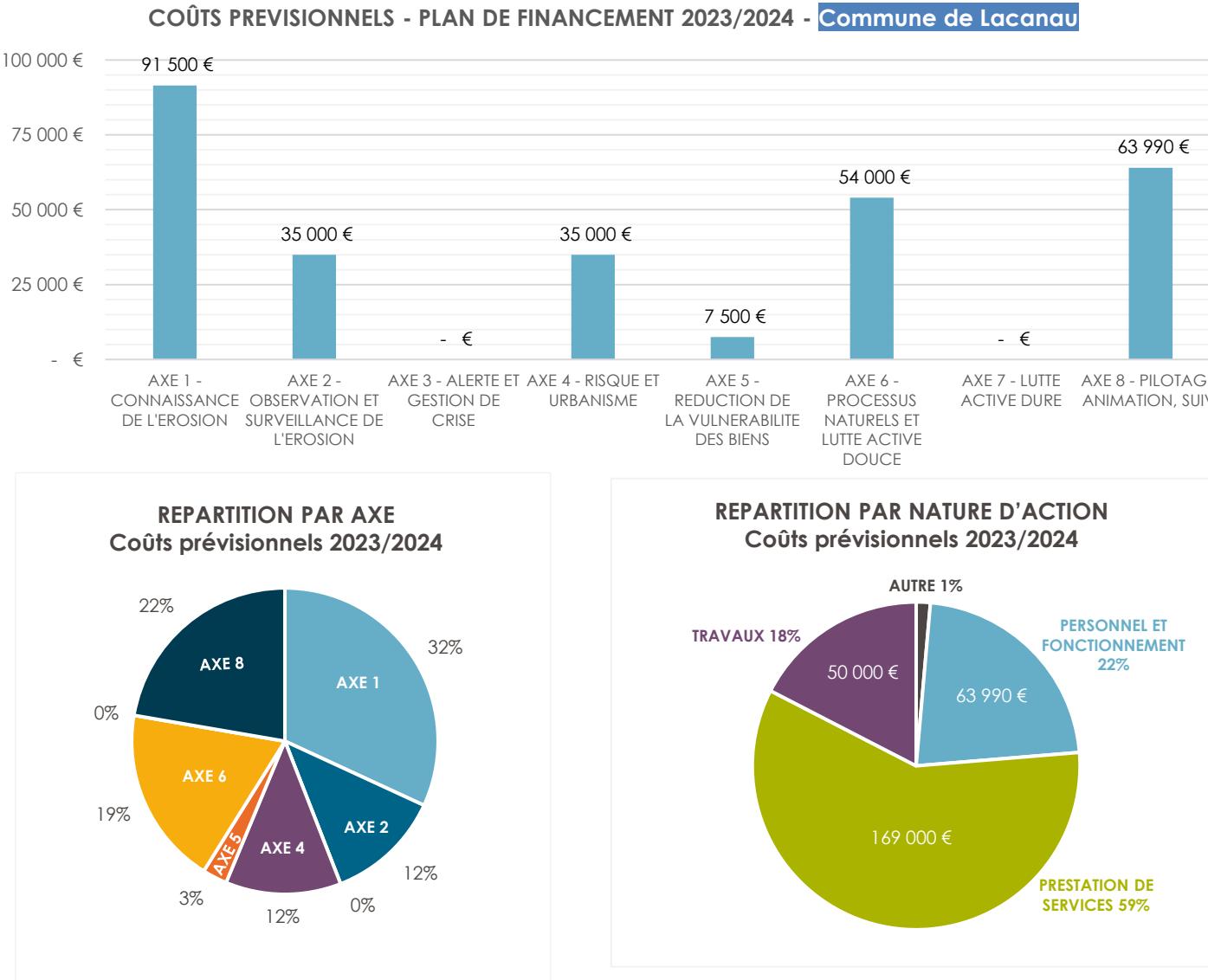
Prévisionnel
2025
~ 161 k€

Révision début 2025

Prévisionnel
2023-2025
~ 287 k€

4.2.1 | Coûts prévisionnels 2023-2025 – focus sur le plan d'actions communal

58



EQUILIBRE ENTRE LES ACTIONS

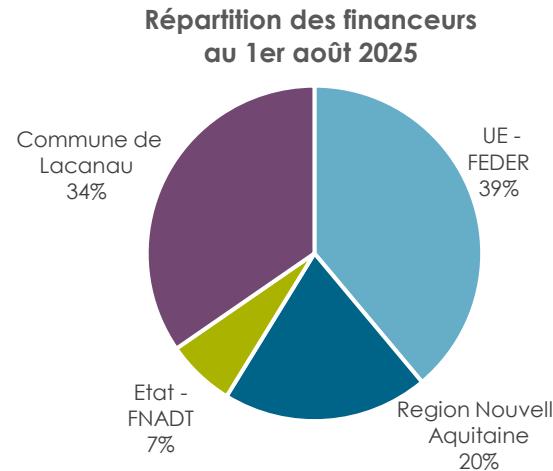
Sur les actions sous maîtrise d'ouvrage communale, trois axes sont prépondérants dans l'équilibre des coûts prévisionnels de la phase 2023-2024, y compris après prolongation en 2025 (avenant à budget constant) :

- **L'axe 1**, pour les actions de sensibilisation et de communication (dépenses liées aux prestations de communication, supports graphiques et vidéos, interventions aux forums...)
- **L'axe 6**, pour les actions d'accompagnement des processus naturels (dépenses majoritairement liées au conventionnement avec l'ONF - uniques actions de nature « travaux »)
- **L'axe 8**, qui soutient le temps agent d'animation, de mise en œuvre technique, administrative et financière et de suivi des actions.

Les dépenses de **prestations de services** sont prépondérantes en raison de la nature des actions menées par la Commune, les actions de lutte active étant portées par la CCMA.

L'axe 7 n'apparaît pas au bilan financier car il relève d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale. L'axe 3 n'a quant à lui pas nécessité de dépenses d'investissement (uniquement temps agent).

4.2.2 | Financement de la phase 2023-2025 – focus sur le plan d'actions communal



PARTENAIRE FINANCIER	Assiette éligible	Subvention accordée						Avenant de prolongation d'un an à enveloppe constante	%Avance / Acompte versés au 31/08/2025
		Montant accordé	%assiette éligible	Date	Arrêté n°				
FEDER	209 200 €	111 670 €	43,29%	22/07/2025	Courrier d'attribution	reçu le 24/07/2025		Non transmis	
ETAT (FNADT)	286 990 €	19 000 €	6,62%	23/06/2023	EJ n°2104064344	signé le 24/09/2024		Non transmis	
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	284 990 €	56 998 €	20,00%	06/11/2023	Arrêté n°27259320	signé le 27/02/2025		Non transmis	
TOTAL	286 990 € (prévisionnel 2023/2024)	187 668 €	65,39%						

59

TOUR DE TABLE DES FINANCEURS

Le plan de financement prévisionnel élaboré fin 2022 fournit une première répartition des dépenses de la phase 1 entre **quatre financeurs** : **70% de la stratégie est subventionnée** par l'**Etat** (7% FNADT), la **Région** (20%) et l'**Europe** (43% FEDER) ; **30% de la stratégie est autofinancée** par la **Commune de Lacanau**.

Comme pour la CCMA, une incertitude sur les montants **FEDER** alloués à la stratégie a persisté jusqu'en 2025, au moment du lancement du présent bilan. La Commune a reçu le courrier d'attribution fixant le montant de la subvention en juillet 2025, sur la base des réalisations financières 2023-2024 et d'un prévisionnel sur l'année 2025. Les montants étant moindres que pour la CCMA, le poids du retard dans l'attribution du fonds européen n'a pas soulevé d'inquiétude alarmée. S'agissant de l'Etat et de la Région, une convention et un arrêté ont été signés pour la période 2023-2024 et prolongées à montant constant par un avenant en 2025, fixant les montants prévus au plan de financement prévisionnel :

- Le **fonds FNADT** finance plusieurs sous-actions des axes 1, 2 et 8 au titre de « **l'impulsion et de coordination de la politique d'aménagement du territoire** » (programme 112 du FNADT), à hauteur d'un maximum de **19 000 €HT** ;
- Le **fonds d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine** subventionne la SLGBC à hauteur de **56 998€ HT** en financant la majorité des axes et actions à hauteur de 20% des dépenses prévisionnelles.

Le montant définitif alloué par chaque fonds est calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées. Ainsi, un prorata de l'enveloppe financière devrait être appliquée aux subventions de la Région et de la FNADT puisque les montants prévisionnels n'ont pas été consommés entièrement.

4.2.3 | Analyse de l'adéquation du coût global prévisionnel avec les dépenses – focus sur le plan d'actions communal

	Prévisionnel 2023-2024	Engagé 2023-2025	Facturé 2023-2025	Ecart Prévisionnel / Engagé	%Ecart Prévisionnel / Engagé
Axe 1	91 500 €	66 300 €	43 800 €	-25 k€	-28%
Axe 2	35 000 €	21 000 €	21 000 €	-14 k€	-40%
Axe 3	- €	- €	- €	0 k€	-
Axe 4	35 000 €	5 000 €	- €	-30 k€	-86%
Axe 5	7 500 €	- €	- €	-8 k€	-100%
Axe 6	54 000 €	62 100 €	57 100 €	+8 k€	+15%
Axe 7	- €	- €	- €	0 k€	-
Axe 8	63 990 €	88 490 €	88 490 €	+20 k€	+30%
TOTAL	286 990 €	237 890 €	205 390 €	-49 k€	-17%

60

D'après le suivi financier fourni par la Commune de Lacanau, 237 890 € ont été engagés entre 2023 et fin août 2025, ce qui représente **83% du montant prévisionnel estimatif de 2022**. Les **dépenses facturées représentent quant à elle 72%** du montant prévisionnel (86% des montants engagés), soit un niveau d'engagement relativement élevé sur la période considérée. Plusieurs actions étant en cours ou déclarées comme étant à réaliser d'ici fin 2025, les dépenses facturées au 31 décembre 2025 pourraient être amenées à très largement évoluer. Ce sera l'enveloppe finale facturées au 31 décembre 2025 qui servira de base aux financeurs pour solder les subventions allouées en 2023.

La différence entre les montants engagés et les montants facturés est représentative d'une stratégie en cours d'exécution. Elle correspond soit à des **dépenses à venir** d'ici la fin de l'année ; soit à des **dépenses reportées** pour la phase 2026-2028 ; soit – dans une moindre mesure – à des dépenses acquittées en **moins-value par rapport marché** passé (tranches non activée, dépenses du prestataire moins importantes que prévues).

Au global, sur la période 2023-2025, le plan d'actions de la Commune de Lacanau présente une sous-consommation au regard des estimations initiales. Il n'y a pas eu de reventilation des actions entre les axes.

BILAN DU FINANCEMENT
DE LA PHASE 1 2023-2025
Commune de Lacanau

Elaboration
fin 2022

Prévisionnel
initial
2023-2024
~ 287 k€

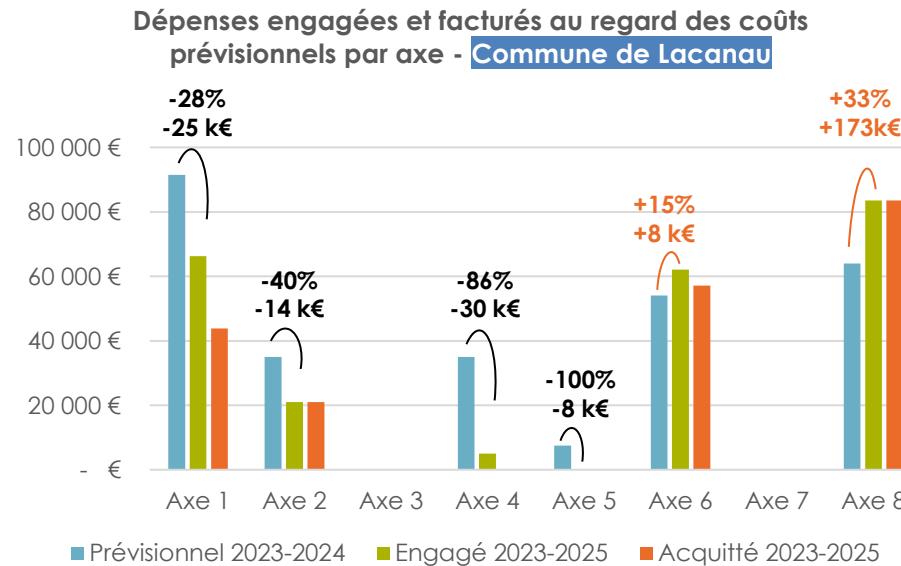
Suivi financier août 2025

Engagé
2023-2025
~ 238 k€

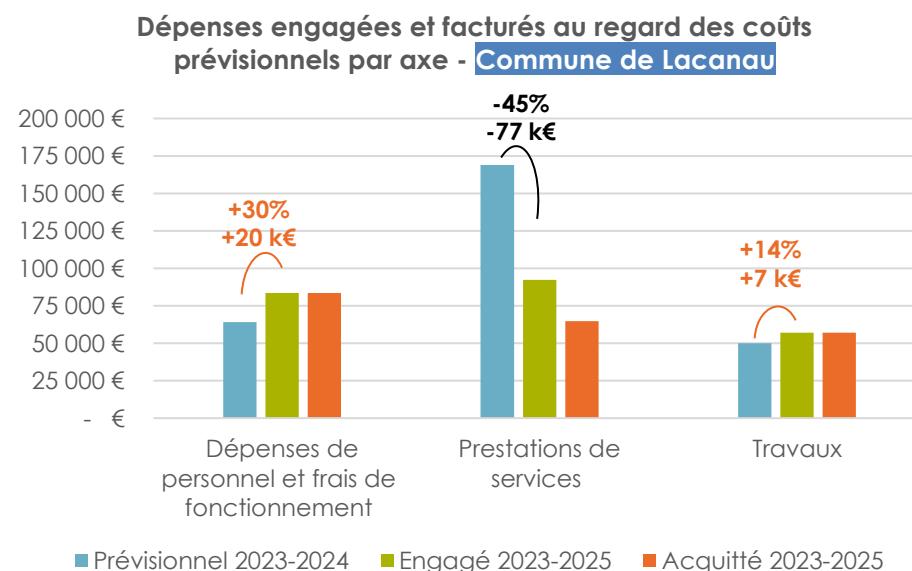
Acquitté
2023-2025
~ 205 k€

Non engagé
Par rapport au
prévisionnel initial
~ 49 k€

4.2.3 | Analyse de l'adéquation du coût global prévisionnel avec les dépenses – focus sur le plan d'actions communal



61



EN TROIS ANS, DES DEPENSES MOINDRES SUR LES PRESTATIONS MAIS PLUS IMPORTANTES SUR LE TEMPS AGENT

Les différences entre les dépenses engagées et prévues au regard des réalisations s'expliquent par :

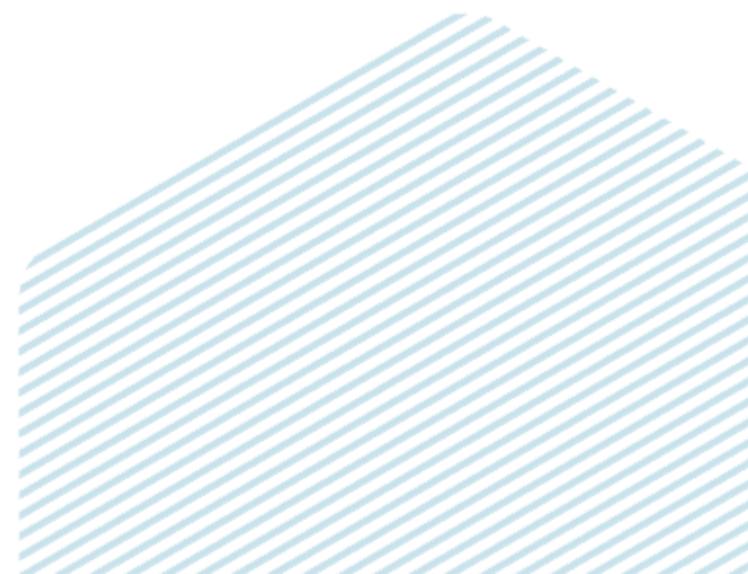
- Axe 1 – développement de la mémoire du risque à poursuivre** : la sous-consommation s'explique en grande partie par le fait que les actions ont été réalisées avec pour seul coût les dépenses de personnel, et d'autre part par les besoins de poursuivre le travail sur les repères d'érosion (double action de création artistique et d'installation de marqueur) et la visualisation historique. Des démarches ont été engagées mais n'ont pas encore engagé de dépenses et nécessitent d'être poursuivies.
- Axe 2 – incertitudes sur le calendrier de démolition** : les réalisations financières sont moins importantes que prévues car les offres réceptionnées ont été optimisées par les candidats et les tranches optionnelles de la surveillance géotechnique des bâtiments n'ont pas été activées en l'absence d'événement tempétueux majeur et de l'incertitude sur le calendrier de démolition en lien avec la relocalisation
- Axe 4 – une seule action réalisée sur trois** : seul le workshop sur l'urbanisme réversible et la modularité a été mené pour des dépenses finalement moins importantes que prévue (essentiellement du temps agent). Les actions d'expertises juridique et d'intégration des cartographiques des aléas n'ont pas été réalisées encore.
- Axe 5 – expérimentation des nouveaux outils de la loi Climat non réalisée**
- Axe 6 – convention avec l'ONF pour accompagner les processus naturels poursuivi sur une année supplémentaire**
- Axe 8 – une consommation qui s'explique par la prolongation d'un an du plan d'actions**

A l'échelle de la stratégie, les prestations de services, accusent une différence à la baisse par rapport au prévisionnel de presque 50%.

Le détail des réalisations financières et techniques action par action ainsi que leur justification sont détaillés en partie 3.

05

**Perspectives et enseignements
transversaux pour la poursuite de
la stratégie**



5.1 | Perspectives et projection pour la poursuite du programme d'action 2026-2028 focus sur le plan d'actions CCMA

UN RETOUR D'EXPERIENCES QUI PERMET D'ENRICHIR ET D'AJUSTER LE PROCHAIN PLAN D'ACTIONS

ACTIONS ANNUELLES RÉCURRENTES, SOCLES DE LA STRATÉGIE

La mise en œuvre de la phase 2023-2025 a permis des premiers ajustements techniques et financiers sur les actions récurrentes.

- **Observatoire local du littoral (hydro-sédimentaire et naturaliste)** : dépenses initialement réparties dans l'axe 1 et l'axe 2, la mise en œuvre de la phase 2023-2025 amène à reconsidérer cette répartition pour rentrer toutes les actions de suivi, connaissance et surveillance dans le même marché au titre de l'axe 2. Les montants réalisés durant la phase 2023-2024 constituent la base de la projection financière pour les années suivantes.
- **Accords-cadres** : plusieurs accords-cadres (prestations de services et travaux) s'arrêtent en cours de phase 2 2026-2028 mais seront à renouveler pour assurer leur continuité tout au long de la SLGBC. L'objectif est de continuer à être réactif en cas d'urgence face à un événement climatique et de poursuivre les actions souples de gestion récurrentes qui garantissent l'effet barrière des milieux naturels et protègent les ouvrages. Les montants estimés au cours de la première phase pour ces accords-cadres constituent une estimation au plus proche des besoins à reconduire pour la seconde phase.
- **Rechargements printaniers** : ils ont été remplacés par les transferts de sable issus des travaux de reprofilage dunaire. Ils sont à inclure de nouveaux dans le plan d'actions 2026-2028.

ACTIONS EMBLEMATIQUES EN COURS, A POURSUIVRE

Quelques actions lancées en phase 2023-2025 et seront à poursuivre en phase 2026-2028. Parmi les plus emblématiques :

- **Finalisation du dialogue compétitif du marché de conception-réalisation puis lancement de la phase conception**
- **Etude de relocalisation 2100**

ACTIONS EMBLEMATIQUES FINALISEES

- **Cartographies de l'aléa recul du trait de côte à 30 et 100 ans**
- **Travaux de rechargements et de reprofilage des dunes d'ampleur**
- **Confortement de remise aux normes de l'ouvrage actuel**

ACTIONS ARRETEES OU SUPPRIMEES POUR LA PROCHAINE PHASE

- **Thèses** : les résultats de la première thèse n'ont pas été suffisamment applicables au site de Lacanau

Au moment de la rédaction du bilan, les coûts prévisionnels de la prochaine phase 2026-2028 ne sont pas arrêtés.

5.1 | Perspectives et projection pour la poursuite du programme d'action 2026-2028

focus sur le plan d'actions communal

UN RETOUR D'EXPERIENCES QUI PERMET D'ENRICHIR ET D'AJUSTER LE PROCHAIN PLAN DE FINANCEMENT

ACTIONS ANNUELLES RÉCURRENTES, SOCLES DE LA STRATÉGIE

Un ensemble d'actions sont récurrentes car socles à la philosophie d'intervention de la stratégie :

- Forum du littoral** : organisé une à deux fois tous les trois ans, les forums sont des temps forts de la SLGBC de Lacanau
- Partenariat avec l'OCNA sur le projet CoastNap**
- Poursuite et renouvellement de la convention partenarial de gestion souple des dunes communales avec l'ONF**
- Poursuite de la surveillance géotechnique des bâtiments du front de mer**
- Connaissance diachronique du littoral par photographie**

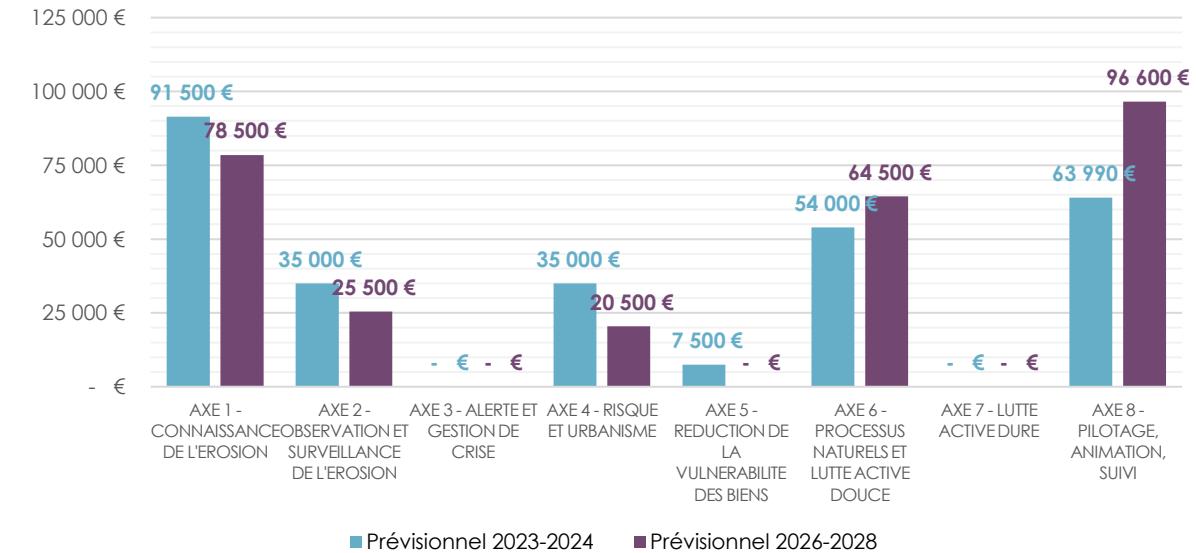
64

ACTIONS EMBLEMATIQUES REALISEES A DEVENIR RÉCURRENT

Certaines nouvelles actions, lancées en phase 2023-2025 pourraient s'inscrire dans la durée sur les prochaines phases voire sur les prochaines générations de SLGBC :

- Groupe de travail local Urbanisme réversible et la modularité**
- Chantiers participatifs préservation des milieux dunaires**

COÛTS PREVISIONNELS - PLAN DE FINANCEMENT 2023/2024 –
Commune de Lacanau



ACTIONS EMBLEMATIQUES EN COURS, A POURSUIVRE

Quelques actions n'ont pas été réalisées en phase 2023-2025 et seront à poursuivre en phase 2026-2028. Parmi les plus emblématiques :

- Mémoire du risque (repères d'érosion)**
- Nouvelle plaquette communicante et pédagogique**
- Installation de panneaux pédagogiques**
- Valorisation de vidéo(s) pédagogique(s)**
- Accompagnement des élus sur l'intégration des cartographiques de l'aléas à 30 et 100 ans au PLU**

5.2 | Enseignements et perspectives sur les financements de la phase 2026-2028

PHASAGE DE DEUX A TROIS ANS : PREMIERS RETOURS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU CALENDRIER FINANCIER DES SLGBC



La SLGBC de Lacanau est la première SLGBC de seconde génération faisant l'objet d'un bilan intermédiaire. Elle est également la première à tester le nouveau calendrier des financeurs qui limitait à deux les phases d'accompagnement financier des SLGBC. Pour la phase 1 (initialement 2023-2024) de Lacanau, l'objectif poursuivi par les financeurs en ramenant le calendrier de financement à deux ans (au lieu de 6 ans pour les précédentes stratégies) ne semble pas pleinement atteint : d'une part, un **avantage a été nécessaire** pour couvrir l'ambition technique et financière de la première phase – la consommation financière n'atteindra pas pour autant 100% ; d'autre part, selon les axes, le plan d'actions sur les 3 années de mise en œuvre a d'ores et déjà **fait l'objet de révisions** (à la hausse, à la baisse, intégration d'actions non prévues, suppression d'actions prévues...). Ces deux points sont courants dans la mise en œuvre des stratégies, auparavant établies sur 6 ans, et semblent donc se reporter pour des périodes également plus courtes.

Du point de vue des maîtres d'ouvrage, le retour d'expériences de ce nouveau calendrier est partagé. La Commune et la CCMA indiquent toutes deux **qu'un phasage sur trois ans est plus adapté qu'un phasage sur deux ans**. En effet, réduire la période de financement a permis un suivi plus étroit des réalisations en cours de stratégie et de réduire le risque de sous-consommation. Néanmoins, cela entraîne également une augmentation de la charge administrative, les demandes de financement, les avenants éventuels et les plans de financement devant être renouvelées à minima par trois fois au cours de la stratégie. Il est également transmis une crainte de multiplication des contrôles, très chronophages pour les agents, même si le retard dans l'attribution de la subvention FEDER permet de limiter les risques (subvention en partie estimée sur la base d'actions réalisées).



AMELIORER LE PARTAGE DES DONNEES

Tant entre les maîtres d'ouvrage qu'auprès des partenaires, la question de la **circulation des informations**, des données collectées, des résultats des études menées, ou de manière générale de l'avancée des actions, est essentiel pour assurer la réussite de la stratégie. Ce sont ces éléments qui permettront **l'appropriation** des choix stratégiques, l'amélioration de la **culture du risque**, et une **projection éclairée** des futurs possibles de l'action locale en termes de gestion du trait de côte.

5.2 | Enseignements et perspectives sur les financements de la phase 2026-2028



LE FINANCEMENT EUROPEEN FEDER, PIERRE ANGULAIRE DE LA FAISABILITE FINANCIERE DE LA PROCHAINE PHASE

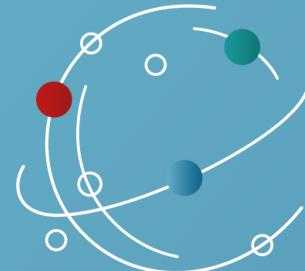
La mise en œuvre de la SLGBC a été marquée par des **retards d'attribution et d'instruction du fonds européens FEDER**, dus aux retards pris dans le solde du programme 2014-2020. Ces décalages, bien que contraignants, ont permis de fonder les financements sur des **dépenses réelles plutôt que prévisionnelles**, garantissant une meilleure fiabilité des montants et parfois des **taux d'aides supérieurs à ceux initialement envisagés**. Les instructeurs, ayant changé plusieurs fois au cours de la période 2023-2025, constatent désormais un **rattrapage progressif des délais**, ce qui devrait limiter les retards pour la fin du programme actuel. La Région assure ainsi une mobilisation plus efficace à venir pour les prochaines instructions FEDER.

Les entretiens et échanges au cours du COTECH d'octobre 2025 ont souligné une **forte dépendance de la SLGBC au FEDER** – tout particulièrement pour le financement des actions à venir, dans un contexte de **tension budgétaire régionale**. La période 2026-2028 devra ainsi s'appuyer majoritairement sur ces crédits européens, nécessitant une optimisation des taux d'intervention et une harmonisation des calendriers techniques et administratifs avec les co-financeurs. Les partenaires financiers et institutionnels relèvent la nécessité d'anticiper la transition vers le **nouveau programme post-2027**, afin d'éviter les décalages importants rencontrés précédemment. En effet, au regard du calendrier opérationnel du programme FEDER, la SLGBC pourra bénéficier de l'enveloppe du programme 2021-2027 jusqu'au 31/12/2027 (dépenses éligibles jusqu'à cette date), la fin d'exécution financière ayant lieu jusqu'au 31/12/2028.

Une incertitude pèse donc sur le financement des actions des années 2026-2028 au regard du calendrier FEDER et en l'absence de certitude des autres partenaires financiers.

Les enseignements tirés de la SLGBC passée mettent en évidence la **complexité administrative et le renforcement des contrôles européens**, qui accroissent la charge de travail des animateurs locaux. Les partenaires s'accordent néanmoins sur les **progrès réalisés en matière de coordination et de réactivité**, grâce à une meilleure compréhension mutuelle des contraintes et une montée en compétence des pilotes locaux et des instructeurs régionaux.

Enfin, concernant les perspectives de financements autres que le FEDER, les partenaires financiers soulignent un contexte de tension budgétaire et une réduction des crédits. Le Fonds Vert pourrait – sans certitude – être renforcé sur le volet trait de côte avec la disparition du fonds AFIFT.



Groupe
espelia
Servir l'intérêt général

espelia ressources
Consultants Finances

tecurbis icea

CONTACT:

Faustine BRIOT

fautine.briot@espelia.fr

Florine DELESSE

florine.delesse@espelia.fr